



32

La Science politique dans les sociétés contemporaines

Cahiers de l'ACFAS 1985

320
S67864s
1984



Les Cahiers de l'ACFAS

No 32

La Science politique dans les Sociétés contemporaines

Responsables: Vincent Lemieux
Gordon Mace
Département de Science politique
Université Laval

Édition: L'Association canadienne-française
pour l'avancement des sciences
2730, chemin de la Côte Ste-Catherine
Montréal H3T 1B7 (342-1411)

Distribution: Les Presses de l'Université du Québec
C.P. 250, Sillery, Québec G1T 2R1
Commandes sans frais téléphoniques:
1-800-463-4799

© 1985 Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
Dépôt légal, 2^{ème} trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-89245-038-1

D8502996

Les relations entre la place de la science politique dans les sociétés contemporaines et la place de la science politique dans les sociétés contemporaines

La science politique dans les sociétés contemporaines

La science politique dans les sociétés contemporaines

La science politique dans les sociétés contemporaines

La science politique dans les sociétés contemporaines

COMPTE RENDU DU 5^e COLLOQUE
DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
DE SCIENCE POLITIQUE (SQSP)
LES 9, 10 ET 11 MAI 1984
52^e CONGRÈS DE L'ACFAS
UNIVERSITÉ LAVAL (QUÉBEC)





Bibliothèque Nationale du Québec

1A
035.5
S63
1984

Présentation

Les réflexions sur la place de la science politique dans les sociétés contemporaines ne sont pas nouvelles. Comme le rappelle Michel Leclerc dans le deuxième chapitre des Actes du colloque, la Société canadienne de science politique, devenue Société québécoise de science politique, a souvent donné lieu à ces réflexions au cours de son histoire. Au milieu des années 80, ces réflexions prennent un ton particulier, où perce l'inquiétude. Inquiétude devant une discipline dont les fondements apparaissent mal assurés et devant une spécialisation qui risque de devenir déphasée à l'heure des nouvelles technologies, mais inquiétude aussi devant les nouveaux défis de la fin du vingtième siècle. Chacun des textes rassemblés dans ce volume exprime d'une façon ou de l'autre les trois aspects de cette inquiétude.

Dans le premier chapitre Jean Laponce montre comment le praticien de la science politique, même s'il consacre un certain effort à parcourir les revues de la discipline, est inexorablement dépassé face à la croissance par accumulation, par diversification et par interconnexion qui s'est produite depuis la fin des années 60. Les nouvelles interconnexions avec la psychologie, l'économie, la sémiotique, etc. sont prometteuses, mais il y a risque qu'elles fassent éclater une discipline dont le soleil, même lorsqu'on ne le regarde pas, demeure cependant l'Etat.

Michel Leclerc traite de la science politique québécoise de langue française, alors que Jean Laponce avait été chargé de s'occuper de la science politique de langue anglaise en Amérique du Nord. Pour Leclerc la science politique au Québec souffre de l'absence d'une oeuvre inaugurale et n'a pas produit son ou ses hagiographes officiels. Ses praticiens se sont constitués en profession davantage qu'en discipline autonome. Enfin, il y a absence d'une théorie générale. Cette vision plutôt pessimiste se veut positive. Selon Michel Leclerc, mieux vaut jeter un regard critique sur soi-même que s'ensevelir sous le poids des éloges.

Dans une très brève note, qui tient lieu de troisième chapitre, Jean Leca signale qu'il existe en France un modèle fondateur de la science politique. Ce modèle a entre autres inconvénients de tenir la discipline éloignée du champ scientifique.

Les trois textes suivants portent principalement sur la science politique dans l'université. Pierre Allan met l'accent sur l'institutionnalisation de la discipline dans les universités de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Italie et de la Suisse. Il montre comment, après une phase d'expansion assez marquée, il y a consolidation depuis

le milieu des années 70. Il semble toutefois que le droit de cité que la science politique a acquis, à l'intérieur des universités des trois pays, ne saurait être remis en question.

Hugh Thorburn montre, tableaux à l'appui, que la science politique est bien établie dans les universités du Canada anglais, et particulièrement en Ontario, suite à l'énorme expansion des années 1965-1975. Il s'inquiète toutefois du sort fait à la recherche libre par des leaders politiques et des fonctionnaires, dont plusieurs ont été formés en science politique.

Ce sont plutôt les défauts de l'enseignement de la science politique, au Québec, qui inquiètent André J. Bélanger. A partir du milieu des années 60 un mouvement irrésistible vers l'hyperspécialisation se dessine dans les départements de science politique, comme dans les départements voisins (économie, sociologie, anthropologie). Ce mouvement est favorisé par la volonté d'autarcie des disciplines, et des professeurs à l'intérieur d'une discipline. Chez les professeurs qui sont actifs en recherche, la spécialisation a l'avantage de rendre l'enseignement tributaire de la recherche, mieux considérée au moment des promotions. André J. Bélanger n'a pas de mal à relever les nombreux inconvénients de cette hyperspécialisation. Il plaide, en terminant, pour l'interfécondité des disciplines.

Le dernier chapitre, écrit par Réjean Landry, traite d'un des nouveaux défis que doivent relever la science politique et les autres sciences sociales: l'évaluation des politiques et en particulier de leurs impacts. Le secteur choisi est celui des politiques scientifiques et technologiques. Trois types de difficultés sont discutés: la détermination des effets attendus, celle du niveau de ces effets, et la déficience des renseignements disponibles. A la fin du chapitre, Landry plaide pour une nouvelle stratégie d'évaluation des impacts des politiques centrée sur les arrangements institutionnels, leurs effets attendus et leurs impacts.

Le colloque sur la science politique dans les sociétés contemporaines comprenait aussi deux séances portant sur la science politique et le gouvernement, et sur la science politique et la société. Il a été malheureusement impossible d'obtenir des conférenciers un texte écrit découlant de leur présentation.

* * *

Nous avons profité, pour l'organisation et la bonne marche du colloque, de la collaboration extrêmement précieuse de plusieurs personnes à qui nous aimerions exprimer nos remerciements les plus sincères. En premier lieu, nous désirons remercier les membres du comité d'organisation composé, à part nous-mêmes, de Gérard Boismenu, Michèle Lamont, Daniel Latouche et Carolle Simard. Le travail de ces personnes fut d'une utilité précieuse, tant en ce qui concerne l'élaboration de la thématique du colloque qu'en ce qui touche au choix des invités. Nous voulons aussi témoigner de notre appréciation pour l'appui important que nous avons reçu de Colette Désilets et de Jean Bernatchez pour tout ce qui concerne l'organisation matérielle du colloque. Enfin, nous serions mal venus de passer sous silence la collaboration de tous les instants du président de la Société québécoise de science politique, Edouard Cloutier, ainsi que l'aide courtoise, constante et très précieuse du directeur-général de l'ACFAS, monsieur Guy Arbour, pour ce qui touche à l'organisation même du colloque ainsi que la publication et la diffusion des Actes.

Nous désirons aussi exprimer nos plus vifs remerciements, pour l'aide financière généreuse qu'ils nous ont consentie, au Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (C.R.S.H.), à l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS), à la Direction des affaires françaises, à la Direction des affaires européennes ainsi qu'à la Direction des Etats-Unis du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, et enfin au département de science politique de l'Université Laval. Le colloque n'aurait pas été possible sans leur appui financier.

Enfin, nous remercions très vivement madame Francine Boulet-Mondy pour la minutie et le soin qu'elle a apportés à la mise en forme et à la dactylographie finale des textes du colloque.

Vincent Lemieux

Gordon Mace

Chapitre 1

La Science politique en Amérique anglophone
de 1968 à 1984:
quel type de croissance ?

J.A. LAPONCE
The University of British Columbia

Où en est la science politique de l'Amérique anglophone? Celle du Canada se distingue-t-elle de celle des Etats-Unis? D'où viennent-elles? Où vont-elles? Comment le savoir? Noter et clarifier des impressions n'est déjà pas facile; les vérifier l'est moins encore. Je vais m'y efforcer cependant. Mais d'abord voici quelques chiffres qui mesurent la difficulté de l'entreprise.

Il y a 16 ans, en 1968, les International Political Science Abstracts signalaient 1580 auteurs pour un ensemble de 1574 articles de science politique; quinze ans plus tard, en 1983, les mêmes Abstracts en recensaient 6500 pour un ensemble de 5558 articles.

Un sondage aléatoire à 1/100 portant sur les trois dernières années indique que ces auteurs publiaient en moyenne un article tous les deux ans. Il y aurait donc environ 13,000 politistes qui en ce moment préparent un article qui sera publié dans les quelques années à venir et qui s'attendent, en moyenne, à ce qu'un article précédent soit publié cette année ou l'année prochaine. Ce même sondage des Abstracts me dit que je ne connais les noms que de 9% des auteurs des articles indexés. Ce qui, sur la base présumée de 13,000 chercheurs, donne un total d'un peu plus de mille, total qui correspond en effet au nombre de collègues à qui j'ai écrit au moins une fois au cours des dix dernières années. Or, toujours selon ce même sondage, je n'ai lu que 1.5% des articles signalés. Ce qui correspond à une lecture totale de 80 articles par an (y compris quelques lectures diagonales), chiffre qui à nouveau me paraît raisonnable. Mais ces lectures d'une portion déjà minime de la production de science politique mondiale, je ne les fais pas de façon aléatoire. Si mes lectures étaient déterminées par le hasard cela me donnerait un bref coup d'oeil sur un ensemble monumental dont je verrais du moins les grandes lignes; or, bien sûr, mes lectures sont très spécialisées, elles sont fonctions de recherches en cours. Ce 1% que je regarde ce n'est pas un édifice que je verrais de loin, un édifice dont je noterais les structures essentielles, c'est, à l'opposé, un édifice que je regarde de trop près, dont je ne vois qu'un détail, ici et là.

Il est vrai qu'on ne m'a pas demandé de tout regarder, que mon sujet ne comprend que les Etats-Unis et le Canada anglophone. Mais, plutôt que de simplifier, cela complique les choses. D'abord parce que, toujours selon les Abstracts, 50% des articles de science politique

proviennent de l'Amérique anglophone (45% environ viennent des Etats-Unis et 5% du Canada anglais). Alors, j'envie Jean Leca qui n'a, lui, à surveiller que les 5 à 10% qui viennent de France, et j'envie encore plus André Bernard et Michel Leclerc à qui on a réservé les 2 à 4% qui proviennent du Québec. Leur tâche est facilitée, non seulement par ces pourcentages plus faibles mais aussi, et surtout, parce que les publications dont ils ont à tenir compte sont mieux délimitées par le français que la production des politologues de l'Amérique anglophone ne l'est par l'anglais. Si la science politique est à 50% anglo-américaine elle est à 75% de langue anglaise. Comment me souvenir si ce que j'ai lu en anglais venait d'Amérique du Nord, de Grande-Bretagne, de Hollande ou de Finlande?

Face à ces problèmes, voici comment je propose de procéder: je noterai des impressions et formulerai les hypothèses que suggèrent ces impressions, et, dans la mesure du possible, je confronterai impressions et hypothèses à la lecture ou relecture des articles publiés en 1968 et en 1983 dans deux revues seulement - prises ici comme revues témoin - l'American Political Review et la Canadian Political Science Review (à l'exception des articles que cette dernière publie en français). Pour chaque année et pour chaque revue j'ai retenu 20 articles.

Où va la science politique d'Amérique anglophone? Quelle en a été la croissance au cours des 15 à 20 dernières années? La réponse demande que l'on se réfère à trois types de croissance différents: la croissance par accumulation (celle du tronc d'un arbre par exemple), la croissance par diversification (celle, notamment, qui résulte de la division du travail) et enfin la croissance par interconnection (celle qui correspond au développement d'un cerveau dont la croissance ne se fait pas seulement par addition de neurones mais aussi par la multiplication des points de jonction).

1. LA CROISSANCE PAR ACCUMULATION

a) Impression

Il y a, c'est évident, plus de politistes en Amérique anglophone en 1983 qu'il n'y en avait en 1968; et, je pense, proportionnellement plus au Canada qu'aux Etats-Unis, la poussée de la politologie s'étant faite plus tardivement au Nord qu'au Sud du 49e parallèle. Mais, j'ai l'impression que, malgré une croissance remarquable, le poids de l'Amérique anglophone par rapport au reste du monde a dû rester à peu près constant car il y a eu, à la même époque, forte croissance sur d'autres continents, en Grande-Bretagne et au Japon en particulier.

b) Vérification partielle

En 1968, les Abstracts recensaient 802 articles publiés en Amérique anglophone (dont 56 publiés au Canada anglais). En 1983 on est

passé de 802 à 2640, donc accroissement de 330%. Comme je le pensais, cette croissance a été plus forte au Canada qu'aux Etats-Unis. Et, par rapport à la production mondiale, le rapport est resté à peu près stable, il semblerait même qu'il y ait eu léger recul puisqu'on est passé de 51% en 1968 à 47.5% en 1983.

Ces chiffres mesurent en partie, il est vrai, la croissance des Abstracts, ils mesurent l'excellent travail de Serge Hurtig. La mesure que j'ai choisie n'est donc pas parfaitement objective, je n'en connais pas qui le soient.

Donc croissance par accumulation, croissance considérable au cours des 15 dernières années, surtout au Canada anglais, mais croissance qui ne change pas l'équilibre mondial. A ne compter que les auteurs d'articles, l'Amérique anglophone continue de peser à 50% environ (Tableau 1). Une mesure plus qualitative consisterait à établir la proportion des revues de l'Amérique anglophone parmi les 50 "grands". Parmi les 50 revues qui font l'objet d'un dépouillement complet plutôt que sélectif de la part des Abstracts, on remarque que 50% de ces revues sont publiées aux Etats-Unis, 3% au Canada anglais (Tableau 3). Cette mesure, plus qualitative, recoupe donc la précédente.

2. LA CROISSANCE PAR LA DIVERSIFICATION

Cette croissance en nombre s'est-elle accompagnée de diversification? C'est mon impression très nette. Après la deuxième guerre mondiale la science politique américaine est entrée dans la période des sectes et des chapelles. La querelle du "behavioralisme" a marqué un point tournant. Jusqu'alors on se comprenait, on se lisait les uns les autres, on était une communauté disciplinaire. Il y avait des différences bien sûr, des tendances distinctes, mais entre V.O. Key, Merriam, Gosnell, Friedrich, Finer, Angus, McGregor, Dawson et le jeune C.B. Macpherson il y avait dialogue possible. Avec l'arrivée du behaviorisme (ce courant bien mal nommé car il continue, comme le note John Walhke, de quantifier des attitudes et des opinions, plutôt que d'observer et de mesurer des comportements); la communauté des politologues se brise, chacun s'enfermant plus ou moins dans son domaine. Pas seulement ceux qui brandissaient Platon (malgré ce que Platon disait de dieu et des mathématiques), qui le brandissaient contre ceux qui pratiquaient l'ordinateur et les tests de la validité, mais les autres de même. De plus en plus les internationalistes, les régionalistes (je dis régionalistes pour signifier l'étude globale d'un pays ou d'une région), les philosophes, les théoriciens, les chercheurs en administration publique se tournent vers des revues spécialisées et créent des réseaux personnels où l'on cherche la communication, la solidarité et la reconnaissance au sein de petits groupes plutôt que de grandes associations. La très grande mobilité de l'universitaire américain (téléphone, colloques, congrès) fait que les départements et les universités ne sont plus le cadre privilégié de la communication scientifique; l'université invisible, les réseaux personnels les remplacent. Cette fragmentation favorise la division du travail et la

TABLEAU_1

Langues et pays producteurs d'articles
de science politique (sur la base d'un
sondage des International Political
Science Abstracts)*

1968 (N = 136)		1983 (N = 126)	
Langue	%	Langue	%
anglais	74.2	anglais	74.4
français	8.0	français	15.2
espagnol	6.6	allemand	7.2
allemand	4.4	autres langues	2.2
autres langues	6.5		
Pays	%	Pays	%
Etats-Unis	47.4	Etats-Unis	42.8
G.B.	11.6	France	9.5
Suisse	4.3	Canada	9.4
Mexique	4.3	. anglophone	(4.7)
Canada	4.3	. Québec	(4.7)
. anglophone	(3.6)	G.B.	7.9
. Québec	(.7)	Allemagne	7.1
France	3.6	Inde	3.1
Hollande	3.6	Singapour	3.1
Allemagne	3.6	Autres pays	17.1
Autres pays	17.3		

* Sondage systématique (un article par page) du numéro 4 de 1968 et des numéros 5 et 6 de 1983. La langue retenue est celle de l'article; le pays, celui du lieu de publication de la revue de l'article signalé. La nationalité de l'auteur n'est pas prise en considération. Pour une mesure du rapport entre le pays de publication d'un article et celui de l'université de l'auteur voir J.A. Laponce "Political Science Analysis: an Import-Export Analysis of Journals and Footnotes" Political Studies, 1980, 3, 401-19. Le sondage de 1968 est de 136/1574; celui de 1983 de 126/5558.

TABLEAU 2

Pays de publication de l'ensemble des
revues indexées par les International
Political Science Abstracts

1968 (N = 213)		1983 (N = 774)	
Pays	%	Pays	%
Etats-Unis	21.5	Etats-Unis	22.9
Canada*	2.5	Canada*	2.4
. anglophone	(2.0)	. anglophone	(1.9)
. Québec	(.5)	. Québec	(.5)

* Les revues de sciences politique bilingues, telles que le CJPS/RCSP, publiées au Canada anglais sont comptées au nombre des publications du Canada anglophone. Une répartition moitié Canada moitié Québec change les proportions de façon sensible puisque les pourcentages deviennent: Canada anglophone 1.6; Québec 1.1 en 1968 et Canada anglophone 1.4; Québec 1.0 en 1983.

TABLEAU 3

Pays de publication des cinquante principales
revues de science politique (celles dont tous les
articles sont signalés par les
Political Science Abstracts en 1983)*

Pays	%	Pays	%
Etats-Unis	50	Finlande	4
G.B.	16	Canada	4
France	6	. anglophone	(4)
Allemagne (ouest)	6	. Québec	(0)
		Hollande	4

* Dans le cas du Canada, le CJPS est compté au nombre des revues du Canada anglophone. Si la répartition se fait moitié Canada anglophone moitié Québec, le décompte devient: Canada anglophone 3, Québec 1. La répartition de ces cinquante revues selon la langue des articles qui y sont publiés donne les rapports suivants: anglais 75%, français 7%, allemand 6% (la répartition des revues bilingues est faite ici de façon égale entre chacune de leurs deux langues).

croissance par diversification. A titre indicatif: une étude portant sur dix membres de mon département à UBC indique que la communication scientifique - sous forme de discussion, d'échange de communications, de questions portant sur des recherches en cours - se fait surtout avec l'extérieur plutôt qu'au sein de l'université (en moyenne 20% seulement des contacts intellectuels sérieux se font avec des collègues de sa propre université).

Après la querelle du behaviorisme, il y a eu bien d'autres fragmentations, mais elles n'ont pas été l'occasion de grands débats. Chacun est resté chez soi; il n'y avait plus de chez soi commun. Il aurait pu y avoir une querelle du modèle mathématique, une querelle de la rationalité, une querelle du néo-marxisme. Non, les sectes n'ont pas bougé. Est-ce manque d'intérêt ou ignorance? Les deux sans doute. Qui lit plus d'un ou deux articles d'un numéro type de l'American Political Science Review ou du Canadian Journal of Political Science? Le Directeur et quelques autres, mais très peu. C'était déjà vrai en 1968, cela l'est sans doute plus encore en 1983. En 1968, par exemple, sur 20 articles de l'APSR, 3 requéraient pour leur compréhension la lecture de tests de la validité et trois autres requéraient la lecture de formules mathématiques. En 1983, toujours sur 20, le nombre d'articles qui utilisent des tests de la validité s'élève maintenant à 5 et le nombre de ceux qui requièrent la compréhension de formules mathématiques est monté à 10. Donc, fort accroissement dans la voie de la quantification et de la logique formelle. Mais au cours de la même période, dans la même revue il y a eu un fort accroissement aussi des articles de philosophie politique; ils passent de 1 à 4 sur 20. En vérité, chacune des grandes tendances, des grandes sectes, trouve son autel, sa chapelle, dans la plus prestigieuse des grandes revues de l'Amérique anglophone. Une telle diversification est beaucoup moins nette au Canada anglais, à en juger du moins par la CJPS. Alors qu'en 1968 elle ressemblait par son contenu à son homologue américaine, si ce n'est que le philosophique y était mieux représenté, elle s'en distingue nettement en 1982-84. La philosophie y reste bien représentée, mais l'article quantitatif et le test de la validité sont en baisse cependant que la formule mathématique y reste tout à fait exceptionnelle. Ce contraste mesure-t-il une différence entre la science politique du Canada anglais et celle des Etats-Unis? Oui, en partie je pense, mais en partie seulement car, parmi les revues de science politique, la CJPS s'est trouvée une niche assez particulière dont il lui serait peut être difficile de sortir si même elle le désirait; elle s'est trouvée, en plus du philosophique, une niche régionaliste qui attire surtout des articles portant sur la politique canadienne. Les théoriciens, les modélistes, les mathématiciens, les internationalistes, les sémiologues canadiens publient plus facilement et plus volontiers aux Etats-Unis et en Europe.

L'APSR et CJPS se distinguent sous un autre aspect, celui de l'approche méthodologique aux problèmes que l'on se pose. Il y a deux grandes façons d'aborder ces problèmes. Deux façons contrastées qu'expriment l'archétype de la boîte et celui de la croisée des chemins. Selon le modèle de la boîte, on définit le problème auquel on

s'intéresse à partir d'un contexte, généralement à partir d'une frontière institutionnelle. On décide d'étudier le Canada, ou l'électorat Démocrate, ou l'Alliance Atlantique, ou le bureau du Premier Ministre. Le contexte ainsi défini, ce que j'appelle la boîte, on ouvre, on déballe, on cherche des choses intéressantes, on va du contenant vers le contenu. Le modèle de la croisée des chemins implique la démarche intellectuelle inverse. On définit le contenant d'abord, typiquement par la rencontre, le croisement, la collision de deux facteurs, constants ou variables, variables le plus souvent. On se pose une question, on forme une hypothèse du genre: les femmes sont-elles plus conservatrices que les hommes; l'écart entre le statut et la puissance des Etats est-elle une cause de conflit et de guerres. La question posée, c'est alors seulement que l'on cherche un corpus, un contenant. Ces deux approches qui ne recouvrent qu'en partie la distinction entre l'institutionnalisme et le fonctionnalisme mènent la première au descriptif et à la corrélation, l'autre à l'analyse causale et prédictive. A ne retenir que les articles auxquels s'applique la comparaison boîte-croisée des chemins (comparaison qui n'aurait pas de sens appliquée à la réflexion théorique ou philosophique) je note, dans l'APSR, une évolution qui va à l'inverse de celle de la CJPS. En 1968, 30% des articles de l'APSR étaient du type croisée des chemins; et le même pourcentage caractérisait la revue canadienne (N 13 pour l'APSR; 16 pour la CJPS pour un corpus de 20 articles). En 1983, le pourcentage d'articles du type croisée des chemins est passé à 46% (N 13) dans la revue américaine, tombé à 18% (N 11) dans la revue canadienne. Corollaire de ce contraste, en 1983-84 aucun des articles de la CJPS n'est de type prédictif, alors que 30% des articles de l'APSR le sont, soit deux fois plus qu'en 1968. L'analyse causale et prédictive est de plus en plus fréquente dans l'APSR, la revue de pointe de l'Amérique anglophone.

Résumons: la lecture de l'APSR, sinon celle de la CJPS, confirme notre impression de départ. Il y a eu croissance par diversification. Les modes d'analyse traditionnels, le philosophique, l'institutionnel, le corrélatif, le descriptif sont toujours là, bien représentés; mais de nouveaux modes de raisonnement et d'analyse s'y sont ajoutés; le mathématique, le modèle, la simulation en particulier. Aux relations internationales, aux études régionales, à la philosophie politique, aux recherches électorales, d'obédience Ann Arbor ou Columbia, sont venues s'ajouter l'analyse de politiques, les études de la prise de décision, la sémiologie.

Cette diversification correspond à une évolution, du moins aux Etats-Unis, vers des modèles d'analyse rationnels plutôt que psychologiques. La science politique américaine, celle du moins que représente l'APSR, se rapproche de l'économie au point que l'année dernière la moitié de ses articles contenait des formules mathématiques.

Ceci dit, il me faut cependant noter qu'aux périphéries de la discipline, aux points de contact avec d'autres sciences, il y a une grande activité qui mène à des formes d'analyses souvent plus proches du psychologique que de l'économique. C'est le triomphe de Pareto. Pareto, l'économiste, est au centre, Pareto le psychologue est aux

frontières. Ces contacts frontaliers ont mené, dans trois domaines au moins, à la création de réseaux vivaces qui se groupent autour de publications récentes. La psychologie autour de la revue Political Psychology dont le premier numéro date de 1979; le biologique autour de la revue Politics and the Life Sciences, dont le premier numéro est de 1982, et le géographique autour du Political Geography Quarterly dont le premier numéro date lui aussi de 1982. Cette dernière revue est, il est vrai, basée en Angleterre plus qu'aux Etats-Unis, mais les deux premières sont d'animation et de participation surtout américaines. En gros, si l'on situe la science politique par rapport aux autres sciences on remarque que l'Amérique anglophone, tout particulièrement aux Etats-Unis, se distingue par la vitalité de ses rapports frontaliers avec les mathématiques, la biologie et la psychologie, cependant que la Grande-Bretagne se distingue par ses liens avec la géographie et la France par ses liens avec la sémantique et la sémiotique. Le vivant fait apparaître plus clairement ce qui ne l'est pas. Les liens de la science politique avec l'anthropologie - en Amérique comme ailleurs mais en Amérique tout particulièrement - se situent entre l'inexistant et le presque inexistant. Notons aussi que malgré quelques tentatives en Amérique du Nord (celles de Riker, Eldersveld, Laponce notamment) la science politique n'est pas devenue expérimentale, à peine plus en Amérique anglophone qu'ailleurs. La revue Experimental Study of Politics a vivoté pendant une dizaine d'années avant de disparaître en 1980.

3. LA CROISSANCE PAR INTERCONNECTION

Que dire enfin du troisième type de croissance - la croissance qui, sous risque d'atomisation trop poussée, doit, nous dit Durkheim, compenser les effets de la division du travail. J'ai déjà fait allusion à ce troisième type de croissance en parlant des deux autres. Il y a, nous venons de la remarquer, croissance par interconnection aux frontières de la discipline, au contact avec d'autres sciences. Cette croissance se fait selon le modèle que Donald Campbell appelle le modèle écaillé de poisson plutôt que selon le modèle de la rosace. Il y a superposition partielle entre la science politique et la biologie, entre la science politique et la géographie, mais ces écailles qui se superposent deux à deux n'ont généralement pas de rapport entre elles; l'interconnection entre les disciplines est de type bi- plutôt que de type multidisciplinaire. Des études auxquelles je réfère le lecteur (Laponce, 1980, 1983) indiquent que la science politique américaine a des rapports bidisciplinaires relativement étroits avec les mathématiques, la psychologie, l'économie, la sociologie, la philosophie et l'histoire; des rapports de moins en moins fréquents avec le droit, des rapports qui se développent mais qui restent faibles avec la géographie et nous venons de la noter, des rapports presque inexistants avec l'anthropologie. Mais très clairement, si l'on compare la situation de 1984 à celle de 1968 ou mieux encore à celle des années 50, les liens interdisciplinaires se multiplient. Alors même que la science politique utilise de plus en plus des modèles économiques, elle ne suit pas, dans la croissance, la voie de l'économie; elle s'ouvre à d'autres disciplines plutôt que de concentrer sur soi ses ressources intellectuelles. Mais s'il y a croissance par interconnection aux frontières de la discipline, y-a-t-il aussi interconnection croissante

au sein même de la discipline, entre ses différentes écoles, entre ses différentes sectes? J'ai l'impression - déjà notée - que les relations internes sont à l'inverse des rapports avec l'extérieur. Entre les différentes branches de la discipline, à l'encontre des désirs de Karl Deutsch, comme des miens, c'est en Amérique anglophone, la séparation et le cloisonnement qui sont les tendances dominantes. Autrement dit, c'est la division du travail qui prévaut - division du travail qui a pour effet de produire des fissions à l'intérieur et des connections aux périphéries. A la limite cette tendance pourrait faire éclater la science politique; il n'y aurait plus alors de science politique à proprement parler, mais une psychologie politique, une géographie politique, une sémiotique politique, une économie politique, etc... Cela se pourrait mais cela a peu de chance de se produire car malgré la tendance à la fission que je viens de décrire, en Amérique anglophone, moins il est vrai qu'en Europe, la science politique continue d'être sujette à l'effet de gravitation qu'exerce sur ses praticiens la notion de hiérarchie et la notion d'Etat; la science politique reste héliocentrique et son soleil, lors même qu'on ne le regarde pas, c'est toujours l'Etat.

NOTES

1. L'estimation du nombre de politistes aux Etats-Unis et dans le reste du monde varie sensiblement selon ce qu'on entend par un politiste: un enseignant dans un département, une faculté ou un institut dont le nom contient le terme "politique"? Un chercheur qui écrit des articles ou des livres se rapportant à la science politique? Je préfère, bien qu'elle reste très vague, cette seconde définition. Gabriel Almond estimait, en 1966, que 9 sur 10 des enseignants de science politique résidaient aux Etats-Unis; W.J. Mackenzie donne le rapport de 3 sur 4 (Cairns, 1975).
2. Ce n'était pas le cas au début des années 1970: les études de gouvernements étrangers étaient alors plus nombreuses que celles des gouvernements canadiens (Hajjur et al., 1977).

BIBLIOGRAPHIE

- Andrew, W.G., International Handbook of Political Science, Wesport, Greenwood Press, 1982 (voir en particulier les articles par M. Stein et J. Trent sur le Canada et par M. Kirkpatrick et W.E. Andrews sur les Etats-Unis).
- Cairns, A., "Political Science in Canada and the Americanization Issue", Canadian Journal of Political Science, 1975, 191-234.
- Campbell, D.T., "Ethnocentrism of Disciplines and the fish-scale Model of Omniscience" in M. Sherif and C.W. Sherif, Interdisciplinary Relationships in the Social Science, 1969, 328-48.
- Clokie, H. McD, "Canadian Contributions to Political Science",

Culture, 1942, 467-74.

Crick, B., The American Science of Politics. Berkely, University of California Press, 1959.

Hajjar, S.G., J.S. Bowman and S.J. Brzezinski, "The Litterature of Political Science: Professional Journals in Four Nations" International Social Science Journal, 1977.

Hajjar, S.G., S. Bowman and J.B. Richard, "A Portrait of the Discipline: The Professional Litterature of Political Science in the 1970's", Political Science Review, 1975, 381-2.

Hull, W.H.N., "The 1971 survey of the Professions", Canadian Journal of Political Science, 1973, 89.

Hodjetts, J.E., "Canadian Political Science. A hybrid with a Future?" in R.H. Hubbard, Scholarship in Canada 1967. Toronto, 1968.

Hyneman, C.S., The Study of Politics: The Present State of American Political Science. Urbana, University of Illinois Press, 1959.

Keirstead, B.S. and F.M. Watkins, "Political Science in Canada: Survey of Method, Research, and Teaching" in La Science politique contemporaine, UNESCO, 1950.

Laponce, J.A., "Political Science: An Import-Export Analysis of Footnotes and Journals", Political Studies, 1980, 401-419.

Laponce, J.A., "Canadian Political Science: Its International Weight and Profile" in M. Stein, J. Trent & A. Donneur, op. cit.

Laponce, J.A., "Political Science: Interdisciplinarity, Creativity and Center-périphery", Communication présentée au Congrès de l'IPSA de Rio en 1982.

Macpherson, C.B., "After Strange Gods: Canadian Political Science, 1973" in T.N. Guinsberg and G.C. Reuber, Perspectives on the Social Sciences in Canada. Toronto, Toronto University Press, 1974.

Skelton, O.D., "Fifty Years of Political and Economic Sciences in Canada" in Fifty Years in Retrospect 1882-1932, Ottawa, Royal Society of Canada, 85-90.

March, R.R. and R.J. Jackson, "Aspects of the State of Political Science in Canada", Midwest Journal of Political Science, 1967, 433-450.

Stein, M., J. Trent and A. Donneur, (Eds), Aspects of Political Science in Canada: Fifty Years in the Development of A Discipline (à paraître).

Walkhe, John, "Pre-behavioralism in Political Science", American Political Science Review, 1979, 9-31.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Voir aussi l'ouvrage de Finifter que je n'ai pas pu consulter pour la préparation de cette communication, le livre n'étant pas encore en rayon à la bibliothèque de UBC: Ada W. Finifter Political Science: The State of the Discipline. Washington: APSA, 1983.

Chapitre 2

Pour une sociologie critique de la science politique
québécoise: une impossible hagiographie

Michel LECLERC

Ecole Nationale d'Administration Publique

L'idée d'un bilan de la science politique québécoise implique naturellement l'idée sous-jacente d'inventaire, de classement, de découpage chronologique, d'énumération systématique. Malgré ses mérites, il nous a semblé qu'un inventaire n'ajouterait rien à ce qui est déjà largement connu de tous. Il nous est apparu plus stimulant de proposer une réflexion ouverte sur l'état de la science politique québécoise ou, en d'autres termes, d'opérer un dévoilement subjectif du passé, c'est-à-dire une mise à distance des événements et des idées. Cela ne signifie pas cependant que nous établissons une coupure infrangible entre nous et l'objet observé, cela suppose au contraire que nous nous éloignons avec lui du lieu où il était jusque là contemplé.

Quelle science politique sera ici évoquée? La science politique québécoise ne possède pas une structure homogène semblable par exemple à celle d'une bille dont on pourrait indifféremment nommer toutes les surfaces mêlées: des courants idéologiques s'y opposent, des théories y meurent, des idées autrefois dominantes apparaissent soudain exsangues à tel point qu'il faudrait plutôt parler des sciences politiques québécoises. Mais qui possède les moyens de nommer avec certitude ces sciences politiques partielles et nécessairement contingentes dont les identités paraîtront douteuses aussitôt qu'elles auront été révélées?

Ce que nous appelons commodément la science politique québécoise n'est qu'une abstraction - ou une fêlure - de notre pensée, mais une abstraction qui n'est pourtant pas totalement réductible à l'idée imprécise qu'on s'en fait. En réalité les objets ne nous apparaissent jamais que comme des totalités reconstruites. La science politique dont nous allons parler portera la trace de cette reconstruction immédiate.

Notre tentative se limitera donc à une interprétation synthétique. Trois thèmes principaux seront abordés dans les pages suivantes:

- I. la négation d'une oeuvre inaugurale;
- II. la disciplinarisation et la professionnalisation;
- III. l'absence d'une théorie "générale".

I. La négation d'une oeuvre inaugurale ou l'impossible hagiographie

La tentation toujours présente d'une visée sténographique du passé scientifique, qu'elle prenne la forme élémentaire d'un bilan, d'une histoire conventionnelle, d'un "survey" ou d'une simple compilation statistique, constitue l'une des obsessions singulières de chacune des sciences sociales actuelles. Dans tous les cas il s'agit moins de capter un passé récent ou lointain afin d'un tracer un tableau délibérément flatteur, que d'accumuler les signes ostentatoires de la légitimité scientifique.

1. Les tentatives d'inventaires

Les spécialistes de science politique du Québec ont eux aussi été séduits par l'idée d'inventaire. Mais, à l'opposé de la science politique du Canada anglais qui depuis un premier rapport lu en 1889 par Sir John G. Bourinot devant les membres de la Société Royale du Canada¹ a multiplié les études et les commentaires sur son évolution, la science politique québécoise n'a montré que tardivement les premiers signes d'introspection sociologique.

La première systématisation cohérente fut entreprise en 1962 par Jean-Charles Bonenfant à l'occasion d'un colloque organisé par la revue Recherches sociographiques². Les tentatives d'inventaire se sont par la suite multipliées. Citons seulement pour mémoire: L'essor des études politiques au Canada français (1976) de François-Pierre Gingras, Les études avancées de science politique dans les départements francophones (1975) de Vincent Lemieux, Les élections et l'opinion publique (inédit) d'André Blais et de Vincent Lemieux, L'essai québécois de science politique et l'analyse des idéologies, la science politique et la société québécoise (inédits) d'André Vachet. Pourtant ce seront les réunions savantes qui fourniront aux politologues québécois les lieux et les occasions essentiels de s'interroger sur leur discipline. Ainsi, en 1967, le quatrième colloque annuel de la Société canadienne de science politique (S.C.S.P.) portera sur L'enseignement de la science politique au Canada français; en 1971, un mini-colloque organisé par la même société (S.C.S.P.) à l'Université McGill aura pour thème principal La Recherche en science politique au Canada français; en 1972, lors du neuvième congrès annuel de la Société, le thème adopté sera L'enseignement de la science de la science politique dans les collèges, en 1980 le Département de science politique de l'Université Laval organisera un colloque sur le thème de La science politique d'hier et d'aujourd'hui, et maintenant enfin, en 1984, la S.C.S.P. (connue sous ce nom depuis 1978) a choisi "la science politique" comme thème de son congrès.

En conséquence, un observateur peu attentif serait spontanément porté à juger l'idée d'un autre bilan de la science politique comme une prolifération rituelle de discours et à ne voir dans cet exercice que ce que Montaigne appelait une fâcheuse tendance à s'"entregloser"³. Pourtant les choses sont moins simples à cet égard qu'elles n'y paraissent au premier coup d'oeil. Les rapports d'inventaire sur la science politique québécoise sont certes utiles

mais trop souvent cantonnés dans un impressionnisme faussement critique ou dans des polémiques sans lendemain plutôt qu'inspirés par l'intention d'analyser, mutatis mutandis, les faits exposés. En réalité, malgré cette apparente logorrhée, la science politique québécoise s'est longtemps confinée dans une sorte d'anomie intellectuelle dont les limites étaient sans cesse déportées. La contemplation d'elle-même lui est restée difficile, comme interdite par une opposition théorique au déchiffrement d'elle-même. Les politologues québécois ont donc trouvé dans le cadre des assemblées annuelles un refuge privilégié d'expression, sinon un exutoire commode, comme si parler de soi, par un effet de déplacement, dispensait de réfléchir sur soi-même.

2. Une sociologie de la science politique québécoise

Si l'on recensait les tentatives passées d'élaborer une sociologie de la science politique québécoise, c'est-à-dire pour mettre en forme les signes paradigmatiques d'un savoir différencié, on aboutirait, sans contredit, à un constat dérisoire sinon d'emblée décevant. Il y a quelques années les professeurs Edouard Cloutier et Daniel Latouche s'étonnaient de l'absence chronique d'une "sociologie de la science politique québécoise" comme il en existe une de la sociologie québécoise⁴. La différence entre ces deux disciplines mérite d'être commentée brièvement. Cette hétérogénéité, qui n'est peut-être qu'apparente, semble être le produit d'une réification de l'un des objets comparés. En effet, la soudaine multiplication des textes de sociologie des sciences ayant pour problématique le développement social de la sociologie au Québec résulte principalement de l'immense effort entrepris par le sociologue Marcel Fournier dont les travaux⁵, soumis à un code de reproduction et de diffusion pré-réglé du savoir, ont acquis une visibilité culturelle sans commune mesure avec l'importance réelle de la sociologie des sciences comme objet de problématique légitime dans le champ de production sociologique québécois. Ainsi, en dépit des recherches parallèles que cette oeuvre a suscitées⁶ et des relations réticulaires informelles qu'elle semble avoir engendrées, l'intérêt de la sociologie québécoise pour une connaissance formalisée de son développement reste largement tributaire d'une entreprise scientifique isolée mais dominante.

Les motifs invoqués par les professeurs Cloutier et Latouche pour expliquer le "retard" de la science politique québécoise par rapport à la sociologie sont de deux ordres: l'un a trait au statut positionnel du Québec dans le champ politique canadien, l'autre résulte de la critique radicale adressée aux institutions sociales et en particulier à l'Université dans les sociétés libérales contemporaines⁷. Ces réflexions qui, malgré des prémisses profondément opposées, rejoignent dans leurs conclusions des propos énoncés vingt-cinq ans plus tôt par l'historien Michel Brunet⁸, illustrent clairement l'une des caractéristiques majeures de la science politique québécoise, soit son impuissance théorique à se penser et à se définir à partir de problématiques ou de concepts discursifs internes⁹. En d'autres termes, le "retard" de la science politique québécoise par rapport notamment à la sociologie provient de son

incapacité à délimiter et à articuler un corps de savoir unifié conçu comme un ensemble continu et additif de savoirs dispersés. Il s'agit donc finalement, pour reprendre l'expression de Claude Lévi-Strauss, d'un authentique "déficit de signification" dont l'origine trouve sa source dans ce que nous pourrions appeler une impossibilité d'identifier dans le champ de production politologique québécois des oeuvres inaugurales dont la légitimité et l'autorité ne puissent être aussitôt récusées, soit au nom d'un passé incertain dont on proposerait la représentation imaginaire ou hypostasiée, soit en regard d'un présent où ce qu'on dit n'entre déjà plus dans ce qui est.

Dans la recherche d'une hypothétique oeuvre inaugurale ou d'un "père fondateur" oublié, on chercherait en vain une figure comparable à celle d'Émile Boutmy, créateur de l'Ecole libre des sciences politiques de Paris, c'est-à-dire, un acteur capable, en vertu de son appartenance de classe, de son insertion institutionnelle et politique, donc d'un capital culturel spécifique, de mobiliser des intérêts sociaux en faveur d'une stratégie de développement intellectuel qui marquera profondément selon Pierre Favre "la définition et le devenir de la science politique en France"¹⁰.

On peut supposer, bien sûr, que l'entreprise de Boutmy a contribué davantage à l'épanouissement d'une science administrative française définie par opposition aux sciences camérales de l'Allemagne wilhelmienne qu'à l'émergence d'une science politique balisée par une série de paradigmes taxinomiques. Pourtant, l'ambition initiale de Boutmy allait rendre possible, moins d'une décennie après sa mort, la parution du célèbre Tableau politique de la France de l'Ouest d'André Siegfried, ouvrage qui, à défaut de fonder la science politique française elle-même, allait permettre de constituer l'épistémologie partielle d'un champ politologique autonome¹¹. On chercherait aussi inutilement dans le paysage intellectuel québécois du début du siècle un personnage qui aurait incarné pour la science politique ce qu'a représenté pour la sociologie Léon Gérin "sans lequel, a écrit Jean-Charles Falardeau, très sûrement nous, sociologues canadiens-français de 1963, ne serions pas tout à fait ce que nous sommes".¹²

La science politique québécoise quant à elle, à défaut de pouvoir désigner péremptoirement des oeuvres fondatrices irrécusables, doit se résigner à rechercher des oeuvres inaugurales putatives, issues de mésalliances intellectuelles diverses. Ainsi, dans un texte de 1950 traitant de la situation de la science politique au Canada, les professeurs Burton S. Keirstead et Frederick M. Watkins de l'Université McGill ne peuvent citer que le nom d'Henri Bourassa, "pamphlétaire" et "journaliste" parmi les auteurs d'"écrits politiques" francophones¹³. Plus tard, dans une allocution prononcée à l'Université Laval, le professeur Jean-Charles Bonenfant réitérera cette même confusion analogique. Parmi les auteurs qu'il cite, le professeur Bonenfant accorde une place particulière à Maurice Lamontagne, auteur en 1954 d'un ouvrage important sur Le fédéralisme canadien. Le professeur Bonenfant décrit cet ouvrage comme l'"un de nos premiers livres de

science politique véritable"¹⁴. Ce jugement contestable contredit textuellement les ambitions avouées de l'économiste Maurice Lamontagne qui dans l'Avant-propos de son livre écrit en effet: "le présent ouvrage aborde le fédéralisme surtout dans ses aspects économique, social et politique" et "tente de simplifier et de résumer certains aspects les plus difficiles de la théorie économique"¹⁵. L'affirmation de Jean-Charles Bonenfant se fondait apparemment sur une conception de la science qui définit celle-ci à partir d'un objet axiomatique spécifiant et légitimant un savoir particulier¹⁶. En vertu de cette méthode d'appropriation et de monopolisation des objets légitimes la compilation du professeur Bonenfant confondait en un ensemble continu et unitaire L'histoire de la province de Québec de Robert Rumilly, L'interprétation de la constitution fédérale du juge P.-B. Mignault, le Dossier sur le pacte fédératif du R.P. Richard Arès, les travaux de François-Albert Angers, de Gérard Bergeron, d'Esdras Minville et de Léon Mercier-Gouin. Aucun de ces ouvrages, dont les thèmes correspondent pourtant aux schémas routinisés de la science politique, n'appartient en propre à la science politique telle qu'on la définit aujourd'hui.

Moins favorisée que la science politique du Canada anglais qui, dès 1906, grâce à la parution de l'ouvrage Elements of Political Science de Stephen Leacock possédait un manuel de science politique rigoureux au plan des concepts et systématique au plan de la méthode, la science politique québécoise ne naîtra officiellement, dans une perspective strictement nominaliste, qu'en 1945 soit au moment où paraît le manuel de l'abbé Jules-Bernard Gingras, Initiation à la science politique. Cette plaquette que son préfacier Esdras Minville qualifie de "manuel de sociologie de l'Etat" constitue en réalité une introduction à la sociologie thomiste qui dénie toute valeur explicative à l'analyse positive des faits politiques considérés ici comme une extension séculière du sacré. L'abbé Gingras, qui affirme avoir "essayé de condenser quelques notions de sociologie chrétienne pour en extraire une théorie de la vie politique, pensée dans la lumière du christianisme"¹⁷ se conforme donc au modèle hégémonique du champ intellectuel québécois qui voit dans le rationalisme scientifique, selon la formule de Léon Gérin, "le rejet préalable de toute idée théologique, de toute croyance au surnaturel, et même de toute notion métaphysique ou a priori"¹⁸.

On ne saurait donc reconnaître les contours d'une oeuvre canonique dans ce qui n'agit plus à présent que comme un sémaphore illisible lancé dans le rectangle noirci d'une histoire sans Maître. Même l'ouvrage de Louis Sabourin et de ses collaborateurs, Le système politique du Canada, lequel demeure sans doute notre premier ouvrage systématique de science politique ne pourrait prétendre, à moins d'obéir à un conventionnalisme forcé, assumer la fonction topique d'oeuvre fondatrice, puisqu'à aucun moment il n'a été en mesure de se définir comme détermination d'un lieu théorique contrôlé qui élabore des paradigmes intégrés et transmissibles. En somme, la science politique québécoise se présente comme une configuration paradoxale: science sans hérédité déchiffrable elle dresse pourtant dans l'espace saturé des institutions une histoire homogène.

3. Une science ventriloque

L'absence d'un discours inaugural autorisé semble trouver son explication dans le phénomène suivant: la science politique québécoise apparaît dès sa naissance comme le prédicat de la sociologie, c'est-à-dire qu'elle émerge en tant que prolongement exteriorisé - ou dimension sous-jacente - du discours sociologique métamorphosé tout à coup en substrat méthodologique. Science ventriloque en l'occurrence et parfaitement assignable à l'altérité théorique d'un savoir externe qui, depuis la fin du XIXe siècle, s'est toujours posé comme un savoir intégrateur. Ainsi la science politique québécoise a, d'une certaine manière, toujours parlé du dehors, dépassant peu à peu la frontière extrême qui la séparait fugacement de l'emprise paisible de l'analogie.

Qu'il suffise simplement, à titre d'exemple, de rappeler que jusqu'en 1962 les communications des politologues québécois de langue française présentées dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS) étaient inscrites dans la section de sociologie et que, de 1960 à 1969, la revue Recherches sociographiques a constitué le principal canal de diffusion pour les textes politologiques québécois¹⁷; d'où l'impossibilité corrélatrice de la science politique québécoise à tenir un discours dominant sur le politique face à une discipline dont la quête d'objets spécifiques obéissait à un système de sélection objective qui créait les conditions matérielles d'une lutte pour le monopole de la compétence scientifique autour d'un objet théorique présumé. N'ayant pas réussi à découper dans le champ des positivités un objet constitutif (ou plutôt cet objet lui ayant été signifié de l'extérieur) la science politique a été soumise à un principe de redistribution générale du politique conçu comme objet légitime de savoir, concept dont l'ubiquité théorique dissolvait à l'avance tout projet d'un discours exclusif et sans rupture²⁰.

II. Constitution d'un objet: entre la disciplinarisation et la professionnalisation

Comme une conséquence directe de cette redistribution d'un objet discursif soumis à une lutte concurrentielle entre différents corps de savoir, la science politique québécoise n'est pas parvenue à s'imposer comme une discipline autonome dans le champ des disciplines anthropologiques. Certes, il ne s'agit pas là d'un phénomène qui caractériserait en propre la science politique québécoise. Les exemples pour infirmer cette idée seraient nombreux. Aussi convient-il d'apporter une précision supplémentaire qui pourrait prendre la forme d'un axiome délibérément contradictoire: à l'égard de la science, la science politique se présente dans un rapport analogique ambigu; vis-à-vis des disciplines scientifiques, elle se déploie dans un rapport d'assymétrie radical.

1. De la "scientificité" de la science politique

Des remarques s'imposent à ce moment. La première concerne le caractère scientifique de la science politique, attribut que nous ne réfutons pas à l'inverse de certains analystes. On nous permettra à ce sujet, de faire un commentaire préliminaire.

On peut assurément mettre en doute la scientificité du discours savant sur le politique et ironiser, à la manière du sociologue Pierre Bourdieu, sur les politologues "doxosophes"²¹, désignés comme les répétiteurs inconscients du sens commun et refuser à la science politique, par un effet d'hystérésis, le droit de s'attribuer les signes emblématiques de la scientificité. Or, ce cynisme savant rejoint symboliquement un obscurantisme suranné qui suppose un ordre immuable et immanent de la science par lequel la coupure idéologique du discours politologique vis-à-vis du sens commun ne sert plus qu'à masquer le poids dénié d'une rupture fictive. Mais la science n'a jamais ressemblé à cette métaphore purifiée qui représente le savoir à la manière d'un pointillé parfaitement naturel et linéaire recomposant sans cesse les éléments provisoirement séparés d'un discours universel. Au contraire, de l'épistème grec à la "science du monde" de d'Alembert, du système anthropomorphique de Ptolémée à l'hypothèse d'un perpétuum mobile jusqu'à la formulation d'une théorie unitaire des champs, la science s'est toujours présentée à nous comme un immense espace de ruptures et de reformulations successives d'où émergent des savoirs nouveaux et où s'engloutissent des ensembles de discours qui se croyaient éternels. La dichotomie toujours reformulée entre ce qui appartient au domaine de la Science et ce qui en est exclu correspond historiquement à l'opposition scholastique qui mettait dos à dos les arts du discours (le trivium) et les sciences de la nature (le quadrivium)²². La révolution du savoir a fait éclater la mise en forme traditionnelle des connaissances et rendu caduque cette conception réductionniste de la science qui s'entête à "l'enfermer dans l'espace mental des mathématiques ou de la physique"²³ dans l'espoir de mettre à jour un nouveau domaine d'objectivité. Cette disposition nous rappelle que le "mimétisme épistémologique" des sciences sociales vis-à-vis de la physique et des mathématiques appartient à l'univers inversé des métaphores qui tend à imposer des modèles tautologiques au travail d'abstraction, sans restituer à la discipline d'emprunt la maîtrise et la cohérence des principes théoriques. Ce phénomène est plus dramatiquement éprouvé dans le cas de la science politique qui, depuis la victoire au début du XIXe siècle de la statistique universitaire allemande sur les "arithméticiens politiques" anglais, a monopolisé la statistique en raison de quoi "tout ce qui subsistait des anciennes activités des statisticiens d'université fut dorénavant considéré comme une partie de la science politique"²⁴.

L'intrusion des modèles formalisés d'analyse politique en science politique dérive en droite ligne de ce courant physicaliste qui prétendait instaurer une "homologie structurale"²⁵ entre les sciences de la nature et les sciences humaines, soit en quelque sorte, une matrice commune définissant les principes d'une Science qui ne serait plus disjointe mais où les unes seraient hiérarchiquement subordonnées

aux autres. La science politique québécoise a elle aussi subi l'attrait de cette nouvelle positivité mathématique, notamment sous l'influence de chercheurs tels Robert Abrams, James Enelow, William Riker, Richard Niemi, etc. Les théories politiques mathématiques ont souvent fait la preuve du caractère problématique de plusieurs de nos connaissances intuitives. Cependant, malgré leurs prétentions tacites ou implicites, il ne semble pas que les modèles formalisés aient contribué à un accroissement significatif de la scientificité dans le champ politologique québécois, et l'on ne saurait, par ailleurs, accepter l'intégration machinale d'un modèle scientifique construit tout entier autour d'un discours formaliste mathématique ou, s'agissant de toute autre représentation naïve de l'épistémologie, la détermination à prioriste des conditions idiosyncrasiques de la scientificité. Cette prétention n'est qu'une morale d'apothicaire qui confond dans une même construction imaginaire science et sorcellerie²⁴. En l'occurrence, la science ne peut être définie à partir de paramètres méthodologiques appartenant à une science exerçant un magistère souverain sur le savoir. La science correspondrait plutôt à ces minces interstices sillonnant le savoir. Selon Georges Gusdorf, en effet, la science désigne non seulement "la recherche d'une intelligibilité objective" mais en outre "représente ce qu'il y a de commun entre toutes les disciplines qui se présentent comme telles, c'est-à-dire une certaine attitude de l'homme à l'égard de l'Univers"²⁵. Par ailleurs, le philosophe des sciences Karl Popper a déjà démontré dans La logique de la découverte scientifique comment l'entreprise scientifique des sciences exactes, c'est-à-dire des sciences empiriques "positives", ne peut être tenue pour plus rigoureuse que celle des sciences humaines, puisque c'est le "jeu de la science", donc la logique de la vérité et de l'erreur, qui est systématique dans les premières et incertain dans les secondes. Nous partageons cependant l'avis des professeurs Edouard Cloutier et Daniel Latouche selon lequel la science politique québécoise "sera préoccupée de méthodologie et de vérification empirique ou elle ne sera pas du tout"²⁶. Toutefois, il serait présomptueux de croire que l'invention d'une grammaire politologique formalisée, en isolant ses concepteurs et ses adeptes dans les plis d'un langage inatteignable, soit une solution satisfaisante à notre désarroi méthodologique. On peut croire, à contrario, que cette démarche ne produise qu'un savoir fractionné et incapable de se fondre dans la logique d'une discipline qui cherche à réunifier ses composantes, c'est-à-dire à se donner un visage dans l'espace métamorphosé du savoir. En effet, le champ du savoir a cessé de se diviser en deux continents antagonistes. Dès lors, l'ancienne disposition hiérarchique des sciences s'est écroulée et a laissé voir à sa place une surface hétéroclite de discours disciplinaires dont l'objectivité scientifique était mesurée non plus à partir de leur localisation respective dans le champ scientifique mais plutôt à partir du degré de falsifiabilité de leurs énoncés théoriques. En d'autres termes, la science désignerait non plus des unités repérables de savoir mais la nature objective de certaines productions symboliques. Sous cet éclairage nouveau, la science politique nous apparaît aussitôt comme une science authentique ou plus précisément, comme un discours scientifique capable d'opérer des synthèses, de classer des faits, d'opposer systématiquement ses preuves à la vérité, donc au doute. Désormais il n'appartient plus qu'à la science politique elle-même de se définir ou non comme science: tout le reste n'est qu'un comportement

d'état civil.

Cette entreprise serait vaine si elle ne visait qu'à atteindre des objectifs strictement épistémologiques. En fait, il s'agit de se définir socialement comme science dans une société qui accorde de moins en moins de crédits matériels et symboliques à ceux qui sont porteurs de vérités timorées ou d'un savoir irréductible à toutes les procédures de reconversion sociale. C'est parce que la science politique québécoise a refusé de se définir socialement comme science et qu'elle n'a pas suffisamment tenté de s'imposer comme passage obligé vers des fonctions administratives étatiques, qu'aujourd'hui son statut positionnel dans l'univers de la production sociale se révèle si médiocre. En conséquence, dans le champ de la production sociale, qui englobe le marché mondain des biens culturels, la science politique est massivement perçue comme une discipline spéculative et fait face à une absence de débouché professionnel; inversement, là où elle se définit d'abord comme un agrégat social (c'est-à-dire à l'intérieur de l'enceinte universitaire) la science politique retrouve ses privilèges professionnels.

2. De la discipline à la profession

Cette remarque nous ramène au deuxième élément de notre énoncé préliminaire puisque, dans son rapport à la science, la science politique québécoise nous est apparue dans une position singulière. Si, comme nous l'avons dit plus tôt, la science politique est une science authentique malgré son éclatement actuel en une série de problématiques autonomes²⁹, il est moins certain qu'elle puisse être désignée, à moins de consentir à un déplacement sémantique important, comme une discipline³⁰ en bonne et due forme. Pour notre part, il apparaît évident que la science politique québécoise s'est développée davantage comme profession que comme discipline à part entière.

La discipline, en tant que mode d'organisation du savoir, a trouvé dans l'Université son lieu constitutif par excellence. La division du savoir en une désir de spécialités autarciques correspondant à la division du travail technique est, essentiellement, un produit de l'Université qui tente dans un espace continu de reconstituer les fragments décomposés d'un savoir anciennement unifié. La mise en forme réglée du savoir dans l'enceinte de l'Université a donc suscité l'apparition de groupes scientifiques autonomes regroupés autour d'aires de recherches institutionnalisées. Par conséquent, la division antérieure du savoir fondée, dès la fin du XIXe siècle, sur des unités épistémologiques clairement dessinées s'est peu à peu estompée au profit d'une nouvelle partition des connaissances appuyée, cette fois, sur des critères sociaux de différenciations cognitives. De telle sorte qu'aujourd'hui la notion de discipline scientifique désigne des groupes sociaux structurés plutôt qu'un type spécifique de savoir, compte tenu qu'un paradigme, ou plus précisément, ce que T. Kuhn appelle une "matrice disciplinaire", (i.e. un ensemble d'éléments ordonnés, constitué d'une série de généralisations symboliques, de paradigmes métaphysiques et de valeurs distinctives) "régit non un

domaine de connaissance scientifique mais un groupe de savants"³¹.

La science politique québécoise n'a pas échappé à la logique de la division institutionnalisée du savoir. Toutefois, en dépit d'une insertion sociale fortement structurée, elle n'est pas parvenue à se doter d'une identité intellectuelle séparée qui la différencierait épistémologiquement des autres disciplines anthropologiques et en particulier de la sociologie. Cette incapacité à se démarquer clairement de la sociologie a d'ailleurs fait dire au sociologue Marcel Fournier qu'"institutionnellement distincte, il demeure difficile d'opérer cette distinction au niveau de la production" respective de chacune des deux communautés de chercheurs³². Dans un texte où il s'interroge sur le caractère artificiel des frontières disciplinaires entre la science politique et la sociologie, la politologue André Vachet prolonge très précisément ce jugement, notamment lorsqu'il écrit: "doit-on considérer comme des essais de science politique une partie des travaux d'un Fernand Dumont, d'un Marcel Rioux, d'un Jacques Grand'Maison, etc.? Par contre, une partie des travaux d'un Vincent Lemieux, d'un Robert Boily, d'un Jean-Marc Piotte, d'un Denis Monière, d'une Anne Légaré sont-ils encore des essais de science politique?"³³. Ce caractère indéterminé de la science politique québécoise montre bien l'aspect périlleux, sinon résolument illusoire, d'une identité fondée sur des critères cognitifs de nomination.

Il faut dire tout de suite qu'une différenciation disciplinaire structurée à partir d'une identification à un nouveau rôle professionnel suffit à définir comme discipline des zones de savoir épistémologiquement indéterminées³⁴. Or, parce que la science politique québécoise s'est définie au premier chef par sa situation positionnelle dans le champ universitaire (position marquée par des bornes et des repères institutionnels clairement établis et matériellement ordonnés dans le cercle légitime des départements et des laboratoires de recherche) donc, que son mode dominant de représentation s'est fixé dans la trame d'un rôle professionnel différencié, elle a été victime, en contrepois, d'une érosion interne de son identité intellectuelle. De cette manière, la science politique québécoise a atteint un faible degré d'institutionnalisation disciplinaire, impuissante qu'elle fût à formuler en termes rigoureux ce que Richard Whitley a surnommé un "principe d'ordre", c'est-à-dire un cadre structuré à l'intérieur duquel les diverses spécialités composantes se développent et à l'intérieur duquel également des modèles explicatifs sont formulés³⁵. On pourrait affirmer sans trop d'erreurs que c'est cette caractéristique qui a contribué le plus fortement à différencier la science politique québécoise de la science politique des pays étrangers et, en particulier, de la science politique française. Faut-il souligner que la science politique française a suivi un mode de développement radicalement opposé, puisque dans son cas on observe une différenciation épistémologique plus marquée à l'égard des autres disciplines anthropologiques et, inversement, un faible degré d'institutionnalisation professionnelle dans le champ universitaire³⁶?

De là sans doute que la science politique québécoise semble surgir en des lieux où la science politique française est peu présente (les études de 1er cycle universitaire) et se taire à cette place encombrée d'où elle ne cesse de parler (le champ politique du discours politologique).

III. L'absence d'une théorie "générale"

Il est devenu coutumier de relever l'absence d'une formulation théorique systématique en science politique. Mais parce qu'il décrit un phénomène réel et persistant, ce lieu commun de la critique épistémologique subsiste toujours. Les tentatives pour constituer une théorie générale en science politique, qu'il s'agisse des efforts de David Easton (A Framework for political analysis et A System analysis of Political Life) ou de Gérard Bergeron (Le fonctionnement de l'Etat), se sont généralement heurtés à une opposition catégorique ou à une indifférence hautaine qui a suffi à dissuader tous ceux qui partageaient la folie d'une telle entreprise. Dénonçant ces modèles cosmogoniques hérités de l'économiste Leontiev, Maurice Duverger a critiqué durement les projets de D. Easton et de G. Bergeron. Il écrivait à leur sujet: "Au niveau d'abstraction où l'on se place, la réalité n'a plus grande importance. Nul souffle de vie de se perçoit dans cet air vierge des cimes. Les questions fondamentales de la science politique ne peuvent plus guère s'exprimer (...). On verse dans la mystification idéaliste"³⁷.

Il est certain que la volonté individuelle ne suffit plus ici car la formulation d'un schéma théorique unitaire en science exige, au préalable, un développement minimum relatif de la discipline, considéré tant au niveau des effectifs numériques professionnels qu'au niveau de la production scientifique. Faut-il le rappeler, la science politique québécoise est une invention récente? Le premier département, celui de l'Université Laval, n'a été créé qu'en 1954. Quinze ans plus tard, en 1970, la S.C.S.P. compte seulement 162 membres dans ses rangs tandis que la Canadian Political Science Association en regroupe déjà 700.

Les débuts de la production politologique québécoise se situent au commencement de la Révolution tranquille. Une compilation effectuée à partir d'une étude bibliographique menée par Robert Boily³⁸ montre que de 1950 à 1959, seulement 15 textes de politologues francophones du Québec ont pu être répertoriés; au cours de la décennie suivante, soit de 1960 à 1969, une progression importante est enregistrée et 111 textes divers sont alors recensés. L'augmentation des diplômés gradués de science politique suit quant à elle, principalement à partir de 1969, une courbe ascendante: alors que de 1960 à 1969 seulement 11 thèses de maîtrise et de doctorat avaient été complétées dans les départements de science politique, pendant la seule année 1969, 13 thèses sont en voie d'achèvement à l'Université Laval (2) et à l'Université de Montréal (11), soit un total annuel comparable au total accumulé des 30 années antérieures (Tableau 1).

TABLEAU 1: Textes de politicologues francophones du Québec
publiés entre 1940 et 1969

	Articles de journaux et revues spéciali- sées	Articles scienti- fiques	Livres ou chapitres de livres	Thèses (M.A., Ph.D)	Divers	Total
1940-49	-	3	-	1	-	4
1950-59	2	6	1	4	2	15
1960-69	25	31	26	11	18	111
Total	27	40	27	16	20	130

Source: compilation effectuée à partir des données recueillies
 par Robert Boily, Québec 1940-1969. Bibliographie.
Le système politique québécois et son environnement.
 Montréal, P.U.M., 1971.

Ces quelques données suffisent à démontrer que la science politique québécoise, en raison d'un développement institutionnel tardif et en dépit d'une progression significative des publications à la fin de la décennie 1960, n'a pas été en mesure d'atteindre cette masse critique nécessaire qui lui aurait permis de réaliser l'ambition exprimée en 1964 par Gérard Bergeron, lors du premier colloque de la S.C.S.P., laquelle consistait à élaborer un "corps de théorie générale"³⁹ capable de délimiter son territoire théorique. A cet égard la science politique partage bien sûr le sort de la science politique des principaux pays producteurs de biens politologiques. Pourtant, la volonté de la science politique québécoise à se définir comme discipline théoriquement constituée s'avère inférieure à celle de la science politique située dans le champ scientifique international. Une compilation statistique (TABLEAU II) réalisée à partir des textes répertoriés dans la Bibliographie internationale des sciences sociales (section science politique) de 1960 à 1980 permet de conclure que la recherche sur la science politique, conçue comme objet de discussion légitime, constitue depuis vingt ans, avec le champ des "études nationales et régionales", le domaine d'étude le moins développé de la science politique québécoise.

Ainsi, par rapport aux secteurs des "institutions politiques et administratives" et de la "vie politique", qui à eux seuls ont fourni près de 70% de la production politologique totale au cours de ces deux décennies, les études dites de "science politique" ont représenté une proportion numérique vingt-cinq (25) fois inférieure. Dans le champ scientifique international, par comparaison, cette production n'a été que de treize (13) fois inférieure. En somme, même si sur la scène politologique internationale les études ayant pour thème la "science politique" constituent le domaine de spécialisation le moins développé, on peut affirmer qu'ils représentent, dans l'ensemble, une aire de recherche deux fois plus importante qu'au Québec.

Comment expliquer ce sous-développement de la pensée théorique? Outre les motifs sociologiques déjà évoqués pour justifier cette situation, deux raisons principales semblent l'expliquer:

a) la rareté de théoriciens dotés de connaissances et de capacités intellectuelles requises. Si, comme nous l'avons dit plus tôt, la volonté individuelle ne suffit plus à cet égard, il est probable cependant que la position d'infériorité dans laquelle se trouve la science politique québécoise vis-à-vis de la science politique internationale ne favorise guère, sauf exception majeure, la formation de chercheurs de haut niveau capables d'occuper une position hiérarchique supérieure sur la scène internationale de la science politique. L'isolement relatif des politologues québécois, dont les relations avec l'étranger se limitent de manière quasi folklorique à la France ou certains pays francophones limitrophes, accentue la faiblesse de cette position. On sait l'importance de contacts internationaux variés et continus dans le développement interne des champs scientifiques locaux, échanges qui s'appliquent non seulement aux

TABLEAU II: Nombre de publications en science politique selon les secteurs de spécialisation produites par les politicologues francophones du Québec, 1960-1980

	Science politique	Pensée politique	Institutions pol. & Adm.	Vie politique	Relations internationales	Etudes nationales et régionales	TOTAL	(Québec / scène internationale) %
1960	0 129	0 332	0 1311	0 1038	0 1077	0 370	0 4257	- 100.
1966	0 207	0 272	7 1346	4 1828	2 1142	0 379	13 5174	.25 100.
1970	1 169	0 285	4 1033	0 1139	5 1056	0 345	10 4027	.24 100.
1972	0 230	0 294	7 1110	10 1069	5 1259	0 390	22 4352	.50 100.
1974	0 187	0 294	9 1252	5 1041	2 1349	2 392	18 4515	.40 100.
1976	1 163	1 307	5 1165	13 931	3 1445	0 236	23 4247	.54 100.
1978	0 221	0 431	4 1346	6 1497	3 1574	0 525	13 5596	.23 100.
1980	1 196	5 400	4 1273	6 1151	4 1630	1 516	21 5166	.40 100.
TOTAL	3 1502	6 2615	40 9836	39 9694	24 10532	3 3153	115 37332	.31 100.
% Québec	2.6	5.2	34.8	34.0	20.8	2.6	100.	
% Autres pays	4.0	7.0	26.3	26.0	28.2	8.5	100.	

Source: Bibliographie internationale des sciences sociales - science politique, Londres et Chicago, Stevens/Aldine, 1962 à 1982.

chercheurs eux-mêmes et aux étudiants, mais corrélativement à l'ensemble des objets symboliques produits. Sans une multiplication et une diversification de ces contacts on peut douter que la science politique québécoise, qui souffre de l'absence d'une véritable tradition intellectuelle, atteigne un niveau de développement scientifique lui permettant d'élaborer une théorie générale conçue non plus sur le modèle architectonique d'un corpus doctrinal établissant l'irréfutabilité d'une synthèse inéluctable, mais sur celui plus éphémère et moins impératif d'une théorie scientifique du discours politologique qui exclut de bout en bout la chimère idéologique d'un rapport total et toujours renouvelable à un discours tenu pour indépassable.

La difficulté - ou le retard - à concevoir une théorie scientifique doit être également cherchée ailleurs. Une autre explication peut être fournie à ce propos, notamment dans b) l'apparition tardive de la science politique dans le champ intellectuel québécois qui a rendu urgent, au cours des années 1960, le développement et l'utilisation d'outils de recherche empirique aptes à fournir une connaissance objective des phénomènes politiques. La nécessité de substituer aux jugements spéculatifs une connaissance empirique des faits politiques explique dans une large mesure la progression des études comportementales et environnementalistes durant ces années, aux dépens des recherches de type fondamentaliste.

Dans ces conditions il est peu étonnant de constater que la science politique québécoise demeure encore maintenant une discipline largement impensée. Paradoxalement, c'est peut-être cette indétermination théorique qui, d'une certaine manière, lui confère sa valeur distinctive. De fait, les politologues québécois, plus que la plupart des autres sans doute, sont devenus ces "spécialistes des généralités" qu'annonçait Auguste Comte en 1822 dans son Prospectus, c'est-à-dire cette "nouvelle classe de savants" chargés de faire de "l'étude des généralités scientifiques, une grande spécialité de plus"⁴⁰ qui briserait la division "artificielle" entre les sciences. Ce rapprochement entre l'idéal positiviste de Comte et la science politique québécoise paraîtra moins insolite si l'on ajoute que pour le fondateur de la "physique sociale" la réorganisation du système des sciences se trouvait incorporée dans l'élaboration d'une politique théorique. Dans une lettre de 1824, A. Comte parle très précisément "d'une classe spéciale de savants, élevés tout exprès dans la connaissance générale des diverses sciences positives, mais ne cultivant que la science politique"⁴¹.

Cette généralisation ou cette extensivité croissante des concepts, issue de la volonté d'endiguer l'effet dispersif des savoirs spécialisés, a eu pour résultat que la science politique québécoise ne s'est pas édifiée comme une totalité cohérente. Tout se passe au contraire comme si elle était devenue le lieu d'une interdisciplinarité confuse, les zones frontières entre les diverses spécialités devant

sans cesse être révisées, entraînant des fusions et des restructurations qui provoquent des conséquences paradoxales: ainsi, la science politique québécoise n'est pas secouée par le dogmatisme méthodologique et la rigidité théorique qui caractérisent certaines disciplines situées en d'autres lieux; d'autre part, la permutableté des spécialités ne permet pas la cumulativité des connaissances ce qui explique que le texte politologique québécois ressemble graduellement à un immense palimpseste où l'écriture de chacun efface silencieusement les signes dénoués laissés par les autres. Paul Painchaud percevait clairement cette sorte de dérive distante lorsqu'il écrivait: "A bien des égards, la science politique de 1980 ressemble à celle de 1960, lorsqu'on la créa au Québec"⁴².

Mais si la science politique québécoise est marquée par la répétition théorique elle a été la scène, par ailleurs, d'une transformation majeure au milieu des années 1970, grâce à l'irruption des perspectives féministes dans la théorie politique. Cette irruption soudaine, en récusant les fondements épistémologiques traditionnels et en introduisant le "fait féminin" comme objet de discussion légitime dans la science politique québécoise⁴³ a suscité la mise en forme d'une dénegation radicale de l'androcentrisme politologique dominant. A défaut de fonder une théorie générale, la problématique féministe a au moins le mérite d'instaurer, consciemment ou non, une théorie partielle, ou plutôt, l'un des éléments constitutifs d'une future théorie unitaire en science politique au Québec. C'est peut-être là qu'elle rompt sa parenté avec d'anciens modèles et inaugure un discours moins monotone.

*
* *

Tout ce qui a été dit précédemment donnera peut-être l'impression à certains d'une vision pessimiste de la science politique québécoise. Ce sentiment indique assurément le point d'inflexion où nous avons situé notre regard plus attentif aux insuffisances et aux faiblesses de la science politique québécoise qu'à ses réussites. Mais il serait faux de voir en ce constat l'indice d'un jugement délibérément négatif sur nous-mêmes et sur ce que nous produisons en tant que communauté scientifique. Aussi bien, la science politique québécoise n'a pas besoin d'un satisfecit de bonne conduite mais d'un regard critique sur elle-même. En ce point où nous sommes parvenus, il est plus utile d'insister sur nos lacunes, ne fut-ce que pour faire contrepoids à la somme habituelle des compliments. Une chose au moins paraît certaine: la science politique québécoise est trop jeune pour qu'on l'ensevelisse sous le poids de nos éloges. Contentons-nous d'en tracer le visage et d'analyser ce qu'elle dit.

* Nous remercions André Bernard, qui a réalisé avec nous les compilations des tableaux et qui a contribué, par la pertinence de ses remarques, à l'amélioration de ce texte.

NOTES

- 1 Sir James G. Bourinot, "The Study of Political Science in Canadian Universities", Transactions of the Royal Society of Canada, 1889, section 2, p. 3.
- 2 Jean-Charles Bonenfant, "Les études politiques", Situation de la recherche sur le Canada français, F. Dumont, Y. Martin (éds.), Québec, P.U.L., 1962, pp. 75-82.
- 3 Montaigne, Les Essais, "De l'expérience", Livre III, Chap. XIII.
- 4 E. Cloutier, D. Latouche, "Mais où est donc passée la science politique québécoise?", Le système politique québécois, E. Cloutier, D. Latouche (éds.), Montréal, HMH Hurtubise, 1979, p. 7.
- 5 Parmi les principaux travaux de Marcel Fournier citons notamment: "La sociologie québécoise", La Sociologie au Québec, en coll., Québec, P.U.L., 1975, pp. 167-199; "L'institutionnalisation des sciences sociales au Québec", Sociologie et sociétés, vol. V, no 1, mai 1973, pp. 27-59; "De l'influence de la sociologie française au Québec", Revue française de sociologie, XII, suppl., 1972, pp. 630-665.
- 6 Citons d'abord des travaux co-signés par Marcel Fournier et ses collaborateurs: A. Germain, Y. Lamarche, L. Maheu, "Le champ scientifique québécois: structure, fonctionnement et fonctions", Sociologie et sociétés, vol. 7, no 1, 1975, pp. 119-132; L. Maheu, "Nationalisme et nationalisation du champ scientifique québécois", Sociologie et sociétés, vol. II, 1975, pp. 89-113. Voir également de Y. Lamarche, "Le champ intellectuel et la structure de ses positions: l'exemple de la Société Royale du Canada", Sociologie et sociétés, vol. VII, no 1, 1975, pp. 143-153.
- 7 E. Cloutier, D. Latouche, op. cit. p. 7.
- 8 Pour l'historien Michel Brunet le "retard" de la science politique résulte de l'influence dominante des économistes du Canada anglais auprès des dirigeants politiques fédéraux. Selon lui le refus du fédéralisme par les économistes canadiens-anglais expliquerait la position subalterne de la science politique dans les universités ("La science politique au service de l'union canadienne", Action nationale, vol. XLIV, no 4, 1954, p. 292).
- 9 Cette remarque ne constitue pas une prise de position méthodologique en faveur d'une sociologie "internaliste" de la science. La sociologie des sciences ne saurait se subordonner à aucun modèle méthodologique univoque détenteur d'un code heuristique prétendument supérieur. Stuart S. Blume a bien

- montré qu'une "compréhension ultime" du phénomène scientifique "doit s'appuyer sur l'appréciation de l'interaction changeante de la structure sociale intrinsèque et des facteurs extrinsèques" ("D'une perspective "extrinsèque" en sociologie de la science", Sociologie et sociétés, vol. VII, no 1, 1975, p. 27). Sur la polémique opposant les "internalistes" et les "externalistes" voir également S. Moscovici, "L'histoire des sciences et la science des historiens", Archives européennes de sociologie, VII, 1966, pp. 116-126; H. Guerlac, "Some Historical Assumptions of the History of Science", Scientific Change, A.C. Crombie (ed.), Londres, Heineman, 1963; S. Cole, "In Defence of the Sociology of Science", The Graduate Sociological Society Journal, Columbia University Graduate Sociological Society, 1965, pp. 30-38.
- 10 P. Favre, "Les sciences de l'Etat entre déterminisme et libéralisme: Emile Boutmy (1835-1906) et la création de l'Ecole libre des sciences politiques", Revue française de sociologie, XXII, 1981, p. 439.
 - 11 Sur l'œuvre fondatrice d'André Siegfried voir l'article de P. Favre, "La science politique française et ses problématiques", Regards sur la science politique française, colloque de l'Association française de science politique, 19 juin 1980, p. 5 (texte ronéotypé).
 - 12 Jean-Charles Falardeau, "Présentation de Léon Gérin et de son œuvre", Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin, J.-C. Falardeau, Ph. Garigue, L. Gérin (éds.), Montréal, P.U.M., 1968, p. 48.
 - 13 B.S. Keirstead, F.M. Watkins, "La science politique au Canada", La science politique contemporaine, Paris, UNESCO, 1950, pp. 178-184.
 - 14 Jean-Charles Bonenfant, op. cit., p. 78.
 - 15 Maurice Lamontagne, Le fédéralisme canadien, Québec, P.U.L., 1954, pp. VII-IX. P.-E. Trudeau ne s'est pas trompé, pour sa part, sur le caractère véritable du livre du professeur Lamontagne: "M. Lamontagne, écrit-il, est le premier à publier en français un livre qui examine le fédéralisme canadien à la lumière de la science économique moderne, et c'est par là surtout que son travail a une grande valeur" (Le fédéralisme et la société canadienne-française, Montréal, Editions HMH, 1967, p. 64).
 - 16 Pour une discussion sur ce thème voir l'article de P. Favre, "La question de l'objet de la science politique a-t-elle un sens?", Mélanges dédiés à Robert Pelloux, en collaboration, Lyon, Editions l'Hermès, 1980, pp. 123-141.
 - 17 Jules-Bernard Gingras, Initiation à la science politique, Montréal, Fides, 1945, p. 9. Parmi les ouvrages québécois de "sociologie catholique" traitant de théorie politique citons en

- particulier Question de vie politique (1951) de l'abbé Léo Bouillé et La Vie civique (1962) de l'abbé J.B. Gouin.
- 18 Léon Gérin, "La sociologie: le mot et la chose", Mémoires de la Société Royale du Canada, série III, vol. VII, 1914, p. 322.
 - 19 Voir à ce sujet Michel Leclerc, La science politique au Québec, Montréal, Editions de l'Hexagone, 1982, pp. 106-107. La création en 1968 de la Revue canadienne de science politique, en dotant les politologues d'un canal officiel de diffusion aura notamment pour effet de diminuer la proportion relative des textes de "politique" publiés dans les revues qui, jusque là, accueillaien sporadiquement des politologues sans lieu de diffusion socialement identifié. Dans le cas de la Revue d'histoire de l'Amérique française, la proportion des textes "politiques" diminuera progressivement, passant de 28.9% entre 1963 et 1972 à 16.5% de 1973 à 1980. Voir à ce sujet F. Ouellet, "L'émergence dans le Canada du XXe siècle de l'histoire comme science sociale", Mémoires de la Société Royale du Canada, séries IV, t. XX, p. 80.
 - 20 Sur le thème du politique comme objet privilégié de la science politique consulter le récent article d'André-J. Bélanger, "Le politique, concept mystificateur?", Revue canadienne de science politique, vol. XVII, no 1, 1984, pp. 49-64.
 - 21 Pierre Bourdieu, "Les Doxosophes", Minuit, I, 1973, pp. 26-45.
 - 22 Georges Gusdorf, De l'histoire des sciences à l'histoire de la pensée, tome I, Paris, Payot, 1966, pp. 17-18.
 - 23 Ibid., p. 13.
 - 24 Paul Lazarsfeld, Philosophie des sciences sociales, Paris, Gallimard, 1970, p. 85. Le terme statistique désigne ici l'étude générale des traits caractéristiques à un Etat et n'est pas limité à l'analyse quantitative des sujets sociaux laquelle, dans cette tradition, ne constitue qu'une fonction secondaire.
 - 25 Sur les rapports de l'analogie et de la saisie homologique voir Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Pesseron, Le métier de sociologue, Paris/La Haye, Mouton, 1973, pp. 78-79.
 - 26 Sur la dérive idéologique des sciences sociales qui se laissent toutes entières capter par le langage ritualisé de la technique, voir l'ouvrage de Stanislav Andreski, Les sciences sociales, sorcellerie des temps modernes?, Paris, P.U.F., 1975.
 - 27 G. Gusdorf, op. cit., pp. 14-15.
 - 28 E. Cloutier, D. Latouche, op. cit., p. 11.
 - 29 Au contraire, cet éclatement constituerait une confirmation supplémentaire de la maturité scientifique de la science politique québécoise car, selon un principe durkheimien, une

- science n'est vraiment constituée qu'à partir de l'instant où elle est divisée et subdivisée (E. Durkheim, La science sociale et l'action, Paris, P.U.F., 1970, p. 100).
- 30 La prééminence de la dimension professionnelle sur la dimension disciplinaire caractérise également la science politique américaine. C'est du moins le point de vue que semblent privilégier A. Somit et J. Tanenhaus dans leurs travaux, notamment dans American Political Science: A Profile of a Discipline, New York, Atherton Press, 1964 et The Development of Political Science, from burges to behaviorism, Boston, Allyn and Bacon Inc., 1967.
- 31 T. Kuhn, La structure des révolutions scientifiques, Paris, Flammarion, 1972, pp. 210-218.
- 32 Marcel Fournier, "De l'influence de la sociologie française au Québec" Revue française de sociologie, XII, suppl., 1972, p. 635. On peut aisément appliquer à la science politique québécoise la remarque formulée par J.D. De Certaines à l'égard de la bio-physique française: "sociologiquement, écrit-il, la biophysique existe (...). Pourtant, nul n'est capable de la définir, de préciser sa situation épistémologique" ("La biophysique en France: Critique de la notion de discipline scientifique", Perspectives on the Emergence of Scientific Disciplines, G. Lemaine, R. McLeod, M. Mulkay, P. Weingard (éds.), Paris, Chicago, Mouton-The Hague, 1976, p. 99).
- 33 A. Vachet, "L'essai québécois de science politique", Les essais québécois, collectif, Montréal, Fides, Archives des lettres canadiennes (à paraître).
- 34 J. Ben-David, R. Collins, "Social Factors in the Origins of a New Science: the case of Psychology", American Sociological Review, 31, 1966, p. 452.
- 35 Richard Whitley, "Umbrella and Polytheistic Scientific Disciplines and Their Elites", Social Studies of Sciences, 6, 1976, p. 474.
- 36 Il s'agit là, bien sûr, d'un schéma explicatif délibérément simplificateur qui n'a pour seule fonction que d'établir une sténographie provisoire des mouvements réels. En réalité, une analyse plus détaillée des signes oppositionnels de distinction entre la science politique québécoise et la science politique française laisserait voir une articulation vraisemblablement plus complexe que celle suggérée ici. Notre objectif consiste uniquement à identifier des formes dominantes de représentation et de légitimation du discours politologique sans rejeter à priori qu'elles puissent porter en elles des mouvements divergents.
- 37 Maurice Duverger, "De la science politique considérée comme mystification", Revue de l'enseignement supérieur, 4, 1965, p. 21. Plus près de nous le modèle systémique eastonien a fait

- l'objet d'une critique radicale. Voir à ce sujet Denis Monière, Critique épistémologique de l'analyse systémique, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1976.
- 38 Robert Boily, Québec 1940-1969. Bibliographie: le système politique québécois et son environnement, Montréal, P.U.M., 1971.
- 39 Gérard Bergeron, L'état actuel de la théorie politique, collectif, Cahier de la Société canadienne de science politique, no 1, Ottawa, 1964, p. 2.
- 40 Auguste Comte, Cours de philosophie positive, Paris, Au siège de la Société Positiviste, 1892, p. 24.
- 41 "Lettre à Valat du 8 septembre 1824", cité par Paul Arbousse-Bastide, La doctrine de l'éducation universelle dans la philosophie d'Auguste Comte, Tome 1, Paris, P.U.F., 1957, p. 80.
- 42 Paul Painchaud, "La science politique éclatée", Bulletin de la C.P.S.A./A.C.S.P., vol. X, no 1, p. 5, 1980.
- 43 Sur l'importance de la problématique féministe en sciences sociales voir "Les femmes dans la société", numéro thématique de la revue Sociologie et sociétés, vol. XII, no 2, 1981. Sur les rapports reliant la question des femmes à la science politique voir notamment de Carolle Simard, "Changement et insertion des femmes dans le système politique", Politique, no V, 1984, pp. 44-49 en particulier.

Chapitre 3

Note sur la situation sociale de la science politique en France

Jean LECA
Institut d'études politiques de Paris

Dans le texte que j'ai publié dans la Revue Française de Science politique (no 4-5, août-octobre 1982 "La science politique dans le champ intellectuel français") j'ai relevé le fait qu'en France le champ scientifique perce peu dans le champ intellectuel (ce qui est fréquent un peu partout) et que le champ intellectuel se considère largement comme le champ scientifique (ce qu'on rencontre moins fréquemment ailleurs). J'ai attribué en grande partie cette situation au modèle fondateur de la science politique, nommé cavalièrement "modèle Boutmy", marqué par la faible identité professionnelle de la collectivité académique de science politique, du fait de la conjonction de quatre traits: 1) La science politique est une science pratiquée par des "hommes carrefours". 2) Elle est dominée par deux modes d'analyse: historique et "formelle-légale". 3) Elle a pour but de contribuer à l'éducation du citoyen, "capable de discuter solidement les questions politiques et de diriger l'opinion". 4) Elle est marquée de droit par la prise de parole des hommes politiques et des hauts fonctionnaires en tant que membres légitimes de la communauté scientifique. Ce modèle s'est dans une très large mesure maintenu en se modernisant et en s'adaptant. Par exemple le second caractère s'est enrichi de modes d'analyse sociologique et économique, mais avec une tendance à concentrer ces modes vers leur côté "science appliquée", voire "aide à la décision", ce qui peut entraîner une double rupture: avec les sociologues "critiques" ou "praxéologiques" (à la Pierre Bourdieu), avec les philosophes politiques (ce que manifeste entre autres le statut ambigu de la "théorie politique"). Le quatrième caractère s'est également modifié en incorporant de droit parmi les politistes, les experts, les militants formés et les intellectuels. Même si le contenu idéologique du modèle a sensiblement changé, avec notamment une certaine prise de distance vis-à-vis du libéralisme politique et de "l'idée républicaine" analysée par Claude Nicolet, sa structure me paraît s'être reproduite, ce dont j'ai essayé d'esquisser la démonstration en donnant un aperçu de l'économie du champ intellectuel français, par l'examen sommaire des cinq marchés où des productions de science politique s'évaluent et s'échangent (le marché national de la discipline "scientifique", le marché international de la discipline, le marché du système national de recherche dans les sciences sociales, le marché des biens culturels généraux, le marché proprement politique).

Chapitre 4

La science politique dans les universités européennes:
quelques éléments d'appréciation

Pierre ALLAN
University of Illinois at Urbana-Champaign
et
Université de Lausanne

I. Introduction⁽¹⁾

Au neuvième siècle de notre ère déjà, étudiants et maîtres se retrouvaient pour une étude systématique de l'administration et du droit à Bologne, dans une des plus vieilles universités européennes. Mais ce n'est que bien plus tard, et plus particulièrement durant les années 1960 et la première moitié des années 1970 que la science politique se développera vraiment en Europe au sein des universités. Le présent article, plutôt que de retracer ce développement historique de la politologie en Europe, tâche bien au-delà des compétences de son auteur, s'efforcera beaucoup plus modestement de présenter à un public québécois quelques éléments d'appréciation de la science politique dans les universités de quelques pays européens peut-être moins bien connus au Québec: Allemagne de l'ouest, Italie et Suisse⁽²⁾.

L'accent sera mis sur l'institutionnalisation de la discipline. Comme c'est par le biais d'une institutionnalisation qu'une discipline dans le sens fort du terme peut s'instaurer dans un domaine du savoir, les deux concepts d'institutionnalisation et de discipline sont liés. Par-delà l'adhésion à un paradigme dominant qui n'existe pas vraiment dans les différentes sciences sociales et encore moins en science politique, la rencontre des idées se fait autour de l'élaboration des programmes d'études et la nomination des enseignants.

⁽¹⁾ Je tiens à remercier la Société québécoise de Science Politique pour son invitation à participer à son Congrès de 1984 ainsi que le George A. Miller Endowment, University of Illinois at Urbana-Champaign, pour son soutien financier.

⁽²⁾ Le lecteur intéressé par la situation de la science politique dans le monde trouvera un état de la question récent dans l'ouvrage publié sous la direction de William G. Andrews (ed.) International Handbook of Political Science, Westport, Conn., Greenwood Press, 1982. Un article de Klaus von Beyme traite de la situation en Allemagne fédérale (pp. 169-176) et au autre de Monica Wemegah avec Daniel Frei expose le cas Suisse (pp. 327-335).

Les critères qui président à ces choix deviennent enracinés dans des institutions qui veilleront ensuite à leur application. Les universités ont bien sûr été les instruments privilégiés et porteurs du développement disciplinaire de la science politique en Europe. Un consensus semble s'établir dans les divers pays européens sur ce qui constitue la science politique dans son enseignement et dans la recherche.

II. La science politique en Allemagne

Les structures actuelles résultent de l'effort de mise en place d'un système démocratique en l'Allemagne de l'ouest de l'après-guerre. Dès 1950, des cours d'éducation civique ou politique, soit "démocratique", sont mis en place, à tous les niveaux de l'enseignement, primaire, secondaire et supérieur. La formation des enseignants requiert la création de chaires de science politique dans les universités. Les années 1950 connaîtront un accroissement en termes absolus assez modeste du nombre de chaires, qui passeront de 8 en 1952 à 26 en 1961. Mais suite aux manifestations anti-sémites de l'hiver 1959-60, et avec la forte croissance économique et démographique des années 1960, on comptera 68 professeurs de science politique en 1969. Cette croissance se poursuivra jusqu'au milieu des années 1970 (168 chaires en 1976), suite notamment aux événements de 1968⁽³⁾. Une forte contestation estudiantine et des luttes idéologiques ainsi que politiques très dures caractériseront cette période. La domination de l'approche comportementale/empirique fortement influencée par la science politique des Etats-Unis sera violemment mise en question par divers courants d'analyse critique. L'école de Francfort et sa théorie critique du système existant, une économie politique d'inspiration marxiste voire léniniste, des approches mettant en avant les concepts de violence structurelle, de militarisme de la société et d'exploitation du Sud par le Nord, tels sont les courants majeurs qui vont s'opposer au courant d'inspiration américaine de manière parfois très violente et sur un ton ne respectant pas toujours les convenances académiques établies. Beaucoup de départements de science politique prendront des colorations politiques marquées ce qui ne manquera pas d'influencer les programmes d'étude et les nominations de cette époque, très nombreuses comme on l'a vu plus haut⁽⁴⁾.

⁽³⁾ Tous ces chiffres sont tirés de l'ouvrage de Hans-Joachim Arndt, Die Besiegten von 1945. Versuch einer Politologie für Deutsche samt Würdigung der Politikwissenschaft in der Bundesrepublik Deutschland, Berlin, Dunker & Humblot, 1978, p. 138.

⁽⁴⁾ Pour ces questions, voir le débat dans les colonnes de la Politische Vierteljahresschrift, notamment les articles de Erwin Faul (vol. 20/1, 1979), Thomas Ellwein (vol. 20/4, 1979), Otwin Massing de même que Manfred Hättich (vol. 21/2, 1980) et ceux de Hans-Joachim Arndt et de Hans Kastendiek (vol. 21/3, 1980).

La science politique a très mauvaise presse en RFA. Le stéréotype de l'étudiant est celui d'un jeune qui est peu travailleur et qui ne finit jamais ses études, qui est trop théorique, et surtout, qui se situe à gauche voire à l'extrême-gauche sur le plan politique; l'opinion publique voit en lui quelqu'un qui est à la charge de la collectivité et qui va le rester, car il ne trouvera pas de travail à la fin de ses études^(a). Alors que ce préjugé était déjà présent à la fin des années 1960, ce qui a changé plus récemment, c'est la perception qu'ont les politologues (enseignants et étudiants) de leur condition propre. La formation scientifique n'est pas vue comme très utile, et l'ombre du chômage plane maintenant sur la science politique, la motivation des uns et des autres s'en ressentant.

Cette formation est dispensée dans environ 45 institutions d'enseignement supérieur qui font aussi de la recherche en science politique (universités, écoles techniques, hautes écoles). 18 de ces institutions ont été créées après 1965. L'Université libre de Berlin est de loin le plus grand centre en la matière, comprenant une quarantaine de professeurs permanents soit un nombre similaire aux grands départements de science politique des Etats-Unis comme ceux de l'Université du Michigan ou de l'Université de Californie à Berkeley. Un cinquième environ de tous les cours de science politique professés en Allemagne, de même qu'un cinquième des professeurs appartiennent à cette université. Les autres centres importants sont les universités de Munich, Hambourg, Marbourg, Giessen, Francfort et Freiburg. Dans beaucoup d'institutions seul un ou deux professeurs enseignent la science politique puisque la moyenne nationale est de quatre professeurs par institution. C'est dire qu'il y a peu de centres d'enseignement qui sont à même de couvrir l'ensemble du champ de la science politique d'un point de vue topique et méthodologique. D'autre part, la science politique se trouve enseignée, selon les institutions, dans diverses facultés ou subdivisions universitaires, typiquement avec les autres sciences sociales, mais parfois avec l'histoire ou la philosophie.

Contrairement à ce que le stéréotype de l'étudiant allemand en science politique pourrait faire croire, les diplômés en science politique comptent étonnamment peu de chômeurs dans leurs rangs, et ces derniers sont surtout les diplômés récents^(b). Plus de la moitié ont une profession leur permettant d'utiliser leurs qualifications de politologues. Les mieux lotis ont généralement une bonne formation en méthodes empiriques et en informatique. Le revers de la médaille consiste en le fait que leur revenu réel est très bas par rapport aux autres diplômés; beaucoup font du travail à la tâche ou à temps partiel.

^(a) Cf. Rolf Ebbighausen et al., "Berliner Politologen auf dem Arbeitsmarkt - Suche nach einer neuen Identität?" *Politische Vierteljahresschrift*, vol. 24/1, 1983, pp. 113-130.

^(b) Selon une étude récente sur les diplômés de l'Université libre de Berlin de 1974 à 1980; voir Rolf Ebbighausen et al., *op. cit.*.

L'accès aux études de sciences sociales et donc de science politique (qui ne peut être la seule matière étudiée, mais doit être complétée par deux autres disciplines) est relativement facile, contrairement aux études de médecine et de sciences naturelles qui connaissent une situation de numerus clausus. Les études sont assez longues, soit 5 à 6 ans et plus, les examens étant concentrés vers la fin des études. Un doctorat est ensuite plus rapidement obtenu que dans bien d'autres pays, soit en 2-3 années, mais il est insuffisant dans la plupart des cas pour s'élever dans la hiérarchie universitaire qui requiert une autre thèse, plus importante, dite thèse d'habilitation suite à laquelle on a le droit d'enseigner, mais ceci sans compensation financière⁽⁷⁾. Il n'y a pas vraiment de cursus de formation au niveau post-gradué, les étudiants avancés étant sous la supervision individuelle de leur directeur de thèse.

Le très fort accroissement du nombre des étudiants dès la deuxième partie des années 1960 a eu pour conséquence une forte croissance des enseignants non-professeurs (pour la plupart des Privat-Dozenten) qui ont passé d'une proportion de 3 à 1 en 1952 à une proportion de 4 à 1 actuellement, alors qu'il n'y a plus qu'une croissance minime du corps professoral dès la fin des années 1970. Le rapport est encore plus défavorable pour les membres du corps intermédiaire, soit les assistants et collaborateurs scientifiques. Tous ces diplômés ont donc bien trouvé un travail correspondant à leur formation mais voient aussi leurs perspectives de carrière très limitées. En effet, beaucoup de nominations étant intervenues récemment, il apparaît qu'à moins d'un changement radical, le renouvellement du corps professoral ne commencera pas à se faire avant le siècle prochain.

Cette situation explique sans doute en partie les luttes idéologiques d'après 1968, luttes qui sont bien plus modérées à l'heure actuelle. Mais elle explique peut-être aussi la récente scission intervenue au sein de l'association de science politique (Deutsche Vereinigung für Politische Wissenschaft DVPW) avec la création, en avril 1983, d'une autre association professionnelle (Deutsche Gesellschaft für Politische Wissenschaft) autour du président démissionnaire de l'ancienne association. La nouvelle société ne veut admettre que des professeurs dans ses rangs, soit potentiellement 200 membres alors que l'ancienne comprenait beaucoup de membres du corps intermédiaire et comptait environ 900 membres. Bien que cette scission ait aussi eu des connotations politiques, elle est loin d'être totale, puisque certains politologues appartiennent aux deux associations et participent à leurs activités scientifiques⁽⁸⁾.

⁽⁷⁾ Il y a bien une compensation financière, mais elle est minime.

⁽⁸⁾ Voir Werner Jann, "New Political Science Association Founded in Germany", Political Science, Winter 1984, pp. 134-136.

La recherche s'est un peu éloignée du sujet de prédilection de l'immédiate après-guerre, la philosophie politique et l'histoire des idées politiques. C'est l'étude de la politique comparée et du comportement politique au sens large du terme qui a peu à peu pris la place de ces sujets traditionnels, ainsi qu'on peut le constater en feuilletant et en consultant les statistiques publiées de la plus importante des revues, la Politische Vierteljahresschrift qui paraît trimestriellement depuis 1960 (et qui est l'organe de la DVPW). Bien que les mesures d'économie prises par l'Etat touchent les sciences sociales plus proportionnellement que les autres disciplines, la science politique en Allemagne est solidement implantée dans l'enseignement supérieur, et après les violents affrontements des années 1970, on peut s'attendre à une consolidation de la discipline dans un climat plus serein.

III. La science politique en Italie

Trois ans après la fondation à Paris de l'Ecole libre des sciences politiques, soit en 1874, la Cesar Alfieri Facoltà de Scienze Politiche est établie en l'Université de Florence. Il est vrai qu'un institut étudiant la politique y existait durant la Renaissance, mais cette nouvelle Faculté allait prendre une place comparable à l'Ecole nationale d'administration en France, en formant l'élite administrative et politique de l'Italie. L'actuel Premier ministre ainsi que le Président italien y furent d'ailleurs professeurs. Bologne occupe le deuxième rang, suivi par les universités de Turin, Rome, Catagne (Sicile) et Milan.

L'organisation encore médiévale des universités où les professeurs ordinaires se trouvaient généralement à la tête de leurs propres instituts est en train d'être transformée par étapes avec la nouvelle loi de 1982. Celle-ci pose en parallèle des départements regroupant des professeurs enseignant la même discipline avec des laboratoires nationaux de recherche; beaucoup d'instituts ont donc été abolis, et beaucoup de nouveaux départements créés. Deux carrières sont maintenant possibles, une plus tournée vers la recherche et l'autre plus académique dans le sens traditionnel du terme. Le recrutement du corps professoral se fera néanmoins comme par le passé, soit par concours national; les meilleurs peuvent ensuite, dans certaines limites, choisir leur affiliation institutionnelle. Des examens oraux et écrits évalués par une commission d'experts déterminent ces choix. Il y a environ 200 professeurs au sommet de la hiérarchie, mais contrairement au cas allemand, la pyramide ne semble pas être beaucoup plus étroite au sommet qu'à la base et par conséquent la situation démographique du corps enseignant paraît équilibrée.

Le déséquilibre existe au niveau des étudiants qui sont en surnombre. L'ouverture de l'université à tous les bacheliers du fait de la démocratisation des études a créé des universités énormes (Rome compte 180,000 étudiants par exemple). Beaucoup d'échecs se produisent

tout au long des études qui durent typiquement quatre ans, mais la grande majorité des étudiants échoue durant les deux premières années de tronc obligatoire. Le doctorat ("laurea") est le titre final, obtenu parfois par moins du dixième des étudiants inscrits en première année d'études.

Les thèmes privilégiés de la recherche empirique se concentrent autour de l'étude du gouvernement et de ses institutions représentatives, soit le mode de formation des institutions, les études des caractéristiques sociologiques et politiques de leur personnel, leurs politiques, et les processus de décision déterminant ces politiques⁽⁷⁾. Il n'y a guère de spécialisation entre les diverses universités sauf pour l'étude de l'administration publique, concentrée avant tout à Bologne. Autrement, les autres domaines de la science politique sont traités dans les différents centres, comme les relations internationales, l'étude des attitudes et orientations politiques et celle des syndicats par exemple. Le courant de recherche d'inspiration américaine se réunit autour de la Rivista Italiana di Scienza Politica qui paraît dès 1970 et est l'organe officiel de la Società Italiana di Scienza Politica. La revue Il Politico, prestigieuse et plus ancienne, est plus traditionnelle sur le plan méthodologique. Les Centres nationaux de la recherche soutiennent quant à eux plus l'économie que les autres sciences sociales.

IV. La science politique en Suisse

Le développement de la science politique en Suisse a du attendre la dernière décennie. En effet, bien qu'une Association suisse de science politique se soit créée en 1959 et publie son premier Annuaire deux ans plus tard, ce n'est que dans les années 1970 que des chaires furent établies dans presque toutes les universités helvétiques. Mais même à l'heure actuelle, le nombre de professeurs de science politique en Suisse est de l'ordre de grandeur d'un département de taille moyenne des USA ou du Canada, soit avec une vingtaine ou une trentaine de membres. La situation est très inégale entre les régions. Les universités de Suisse alémanique ont en général une ou éventuellement deux chaires dans la discipline, et il en est de même dans les universités de Neuchâtel et de Fribourg, de taille plus limitée. Quantitativement du moins, Genève et Lausanne prédominent. Ce sont d'ailleurs dans les universités de ces deux villes que furent créées, en 1959, les premières chaires de science politique proprement dite. Il est vrai qu'à Lausanne, dans le cadre de la Faculté de droit, fut créée, en 1902 déjà, une Ecole des sciences sociales et politiques. Mais il s'agissait là de sciences politiques au pluriel, soit avant tout d'études de droit et d'histoire ainsi que de science économique et de philosophie. Pendant longtemps, et de nos jours encore dans certaines institutions d'enseignement supérieur de Suisse alémanique,

⁽⁷⁾ Cf. Renato Mannheimer, "Repertory of Empirical Researches and Files in Italy, 1983", Participation, 1983, pp. 30-33.

le droit public a dominé la science politique. L'Université de Genève compte un Département de science politique; d'autre part, plusieurs politologues enseignent dans les Instituts universitaires de hautes études internationales et d'études du développement. A Lausanne, où un Institut de science politique a sa place dans le cadre de la Faculté des sciences sociales et politiques, il s'est récemment créé un Institut de hautes études en administration publique indépendant comme les instituts genevois. Les autres centres importants sont l'Université de Zurich et l'Université de Berne.

Plusieurs centaines d'étudiants commencent chaque année des études de science politique. Genève et Lausanne accueillent une forte minorité d'étrangers. Les taux de réussite sont relativement bas, de l'ordre de 40%, mais il convient de préciser que l'accès aux études supérieures n'est pas limité pour les porteurs du diplôme de fin d'études secondaires et qu'une grande proportion des échecs intervient au début des études. Ces dernières durent trois ans à Lausanne et à Genève et 4 à 5 années ailleurs. En Suisse alémanique, la science politique n'est souvent qu'une discipline parmi les matières de spécialisation. Un enseignement post-gradué est offert notamment à Genève. Les études pour le doctorat durent par contre un peu moins longtemps en Suisse alémanique qu'à Genève ou Lausanne où elles s'étalent typiquement sur 5 à 6 ans. Il est vrai que ce titre est insuffisant pour accéder à une position de professeur en Suisse alémanique où l'on requiert, comme en Allemagne (qui a d'ailleurs fortement inspiré le système universitaire) encore une thèse d'habilitation. Mais bien que la science politique continue à se développer dans cette partie du pays, très rares sont les débouchés académiques. Néanmoins, étant donné le faible taux de scolarisation au niveau supérieur en Suisse ainsi que la bonne formation dispensée dans plusieurs institutions universitaires, il n'est peut-être pas étonnant de constater que les jeunes licenciés en science politique n'éprouvent en général pas de difficultés trop grandes à trouver un emploi à la fin de leurs études.

L'influence de la science politique américaine est plus marquée en Suisse qu'en Allemagne ou en Italie. On peut dire que le courant empirique constitue le courant principal. L'étude des relations internationales, de l'administration publique et du système politique suisse sont parmi les thèmes les plus traités par les chercheurs helvétiques. L'Association Suisse de science politique se veut ouverte sur le monde de la politique, raison pour laquelle elle compte plus de 500 membres qui attestent de l'intérêt porté au politique en Suisse. Mais depuis quelques années, l'Association se concentre plus sur sa vocation de cadre pour la recherche scientifique, cherchant, par le biais de groupes de travail qui se réunissent régulièrement, à développer les contacts entre politologues de différentes universités.

V. Conclusions

La science politique en Allemagne fédérale, en Italie et en

Suisse, après une phase d'expansion assez marquée durant les années 1960 et jusque vers le milieu des années 1970, connaît actuellement une période que l'on pourrait qualifier de consolidation. L'Association américaine de science politique fut créée en 1903, l'Association canadienne suivit en 1926, mais il fallut attendre l'après-guerre pour voir l'établissement de telles associations sur une base élargie en Europe. La science politique y est donc encore jeune, mais l'on peut déjà dire qu'elle est acceptée, de manière générale, comme une discipline à part entière, bien que, selon les pays, cette situation remonte parfois à quelques années à peine.

L'influence américaine se fait sentir non seulement au travers de la recherche, mais aussi par l'établissement de structures organisationnelles reprises de l'expérience américaine⁽¹⁰⁾. La plus importante est le European Consortium for Political Research ou ECPR, inspiré par l'ICPSR et comme lui, une association entre de nombreuses universités, dans le domaine de la science politique. L'ECPR, fondé en 1970, a de multiples activités. Un bulletin est publié sur les recherches en cours et les développements dans la profession. Des banques de données sont mises à disposition des chercheurs et l'on essaie d'encourager la publication d'articles dans l'organe officiel du Consortium, le European Journal of Political Research qui paraît en langue anglaise dès 1973. La formule des congrès annuels est très fructueuse car elle réunit des chercheurs de divers rangs académiques pour 4 à 5 jours autour d'un thème commun dans le cadre d'ateliers d'une dizaine ou d'une vingtaine de personnes; les interactions très intenses ainsi établies permettent des collaborations internationales et le renforcement de contacts fructueux. De plus, des cours d'été sont organisés à l'Université d'Essex pour initier étudiants et jeunes chercheurs à l'emploi de méthodes empiriques et notamment à l'utilisation de méthodes quantitatives. Ces cours obtiennent un grand succès car c'est plus d'une centaine d'étudiants avancés et de jeunes chercheurs qui les suivent chaque année. L'ECPR encourage aussi de nombreux projets de recherche inter-européens et comme il regroupe beaucoup des chercheurs les plus actifs et connus en Europe, il a beaucoup contribué à la formation d'une communauté indépendante de politologues européens.

L'étude de la politique dans les universités européennes a une longue histoire. Néanmoins celle-ci se déroula avant tout à l'intérieur de Facultés de droit ou de lettres ou encore de sciences économiques où juristes, historiens, philosophes ou économistes s'intéressent à la thématique. Si donc les sciences politiques existent depuis longtemps sur le vieux continent, ce n'est que récemment que la science politique proprement dite a obtenu droit de cité à l'intérieur des universités. Le développement universitaire ne va probablement plus retrouver de sitôt le rythme spectaculaire qu'il a connu dans les années 1960 et dans la première partie des années 1970, mais l'on peut penser

⁽¹⁰⁾ Même les nominations en sont affectées car de plus en plus, un titre bien utile est celui de "H.B.A.", c'est-à-dire "Have Been to America"...

néanmoins que la science politique poursuivra son développement. Le présent article, sans procéder à une analyse approfondie de cette évolution, espère avoir évoqué quelques éléments permettant de mesurer le chemin parcouru.

Chapitre 5

La science politique dans les universités du Canada anglais

H.G. Thorburn
Queen's University

A mon avis la distinction entre les universités du Canada anglais et du Canada français est beaucoup moins claire qu'on ne la croit. Toutes les deux sont financées en partie par le même gouvernement fédéral et subventionnées à l'intention de la recherche, de bourses d'étude, de frais de voyage, etc., par le même Conseil (C.R.S.H.). Toutes les universités dépendent des gouvernements provinciaux - et la plupart des universités d'expression française se trouvent au Québec; mais il ne faut pas oublier les cas importants en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

C'est-à-dire que les conditions extérieures sont, pour la plupart, à peu près les mêmes. On peut ajouter que tous les politologues au Canada sont desservis par la même revue (Revue canadienne de science politique). Aussi les normes professionnelles doivent être pareilles à cause du background, américain d'abord, qui nous influence. Aussi les universités anglaises se trouvent dans toutes les provinces (dont trois au Québec). Celles de langues françaises se trouvent au Nouveau-Brunswick, en Ontario et, bien entendu, au Québec.

Cela dit, il y a aussi des différences importantes. D'abord la langue: sur le plan international il n'y a aucun doute que l'anglais est à présent prédominant, et cela donne une importante accessibilité à la recherche, et aux événements. D'autre part elle ouvre les portes à l'influence étrangère (américaine en général) et par conséquent nous expose à une domination intellectuelle.

Pendant la décennie 1965-1975 cette influence était plus grande qu'après, à cause du fait qu'on a engagé beaucoup de jeunes chercheurs américains, ou au moins formés aux Etats-Unis, pour nos nouvelles universités et les facultés agrandies de nos vieilles universités. Par exemple, en 1973-1974 à peu près la moitié des politologues en Ontario et dans l'Ouest étaient diplômés des universités américaines. Dans la décennie suivant 1975, on remarque la canadianisation de nos départements, avec le recrutement des jeunes Canadiens diplômés des universités canadiennes. Même si l'influence intellectuelle internationale (encore une fois largement américaine) persiste inévitablement, mais en diminuant. A l'heure actuelle le sondage que la C.P.S.A. vient de faire montre que la moitié des politologues enseignants dans les universités canadiennes sont diplômés des universités canadiennes, 32% des universités américaines, et 18% des universités européennes.

Le tableau V indique que l'on décerne à peu près 45 doctorats par année à des diplômés en science politique dans les universités anglophones de 1976 à 1978. A l'heure actuelle le problème est de trouver des emplois pour ces jeunes. Le tableau VIII, quant à lui, montre que le nombre d'étudiants doctoraux inscrits en 1982-1983 s'est élevé à 431, une croissance de 50% en six ans.

Les Ressources

Il est intéressant de remarquer la grande différence entre les régions du Canada en ce qui concerne l'espace accaparé par les sciences politiques. L'Ontario par exemple possède la moitié de tous les étudiants du niveau doctoral au Canada (108 sur un total de 219). En 1981-1982, le Québec en a un tiers (74) mais ce chiffre inclut McGill qui compte 27 pour cent des étudiants au doctorat du Québec.

En termes de diplômes décernés, on remarque le même phénomène (voir tableau V). Pour les professeurs, la situation est à peu près la même. Les chiffres sont restés stables pendant la décennie 1973-1982; l'Ontario conservait à peu près la moitié des politologues du pays, alors que le Québec progressait de 13% à 17%, et l'Ouest de 21% à 24% (Voir tableau VII).

Et qu'est-ce que tout cela signifie? C'est une manifestation de l'énorme expansion des années 1965-1975 qui a particulièrement frappé l'Ontario. Avant 1965-1966, l'Ontario comptait moins de la moitié des politologues - enseignants du Canada. Par la suite, elle en présente davantage. Sur 15 départements acceptant des étudiants au doctorat, 7 se trouvent en Ontario (dont les plus grands: Toronto, Carleton, York, Queen's).

En créant de nouveaux programmes d'études et en élargissant les cadres de d'autres, l'Ontario a accepté une grande responsabilité qui n'était pas très coûteuse dans une période de prospérité. Mais maintenant, à l'heure de la crise économique, le fardeau pèse lourd: les programmes comptent beaucoup d'étudiants et de professeurs, devenus des gens d'un certain âge touchant des salaires assez élevés. Résultat: les coupures budgétaires s'y sont révélées plus importantes que dans le reste du Canada, avec maintenant le taux de subvention par étudiant le plus bas au pays. Bien entendu, il n'y a pas eu de réductions de salaires comme au Québec - mais une politique d'austérité continuelle, pendant plus de dix ans. Maintenant, il faut se demander si l'Ontario peut continuer à jouer le même rôle qu'avant en science politique (de même que dans les autres disciplines).

Les programmes de maîtrise et de doctorat au Canada se trouvent maintenant en pleine maturité, ce qui veut dire qu'ils produisent un excédent de diplômés, plus que le marché ne peut en absorber - une situation décourageante pour les gradués et pour ceux

qui veulent être formés comme politologues. Par conséquent il est probable, lorsque la situation démographique changera vers 1990, que nos universités anglophones manqueront, pour la deuxième fois, d'enseignants qualifiés, formés au Canada. Dans ce cas, nous devrons importer des politologues étrangers. Faute de planification et de préparation, l'histoire se répétera. D'autre part l'excédent d'étudiants gradués actuels pourrait suffire à la condition que ces personnes demeurent disponibles après tant d'années.

Dans quelques pays, le gouvernement et le monde des affaires emploient des politologues dans le domaine de l'expertise, notamment pour les aider à résoudre leurs problèmes d'ordre politique. Cela se fait au Canada anglais, mais moins, je crois, qu'au Québec et que dans les pays d'Europe de l'Ouest. Nos politiciens, nos bureaucrates et nos hommes d'affaires se considèrent experts en politique, et ils peuvent se passer de la connaissance spécialisée des politologues.

D'autre part, nos universitaires se penchent beaucoup sur les problèmes politiques de leur pays: la constitution, la loi électorale, la politique extérieure, l'administration publique, le fédéralisme, etc. Ces recherches sont publiées sous forme de livres et de monographies, ainsi que dans des revues, entre autres: C.J.P.S. (partagé avec la Société Québécoise de Science Politique), Canadian Public Administration, Canadian Public Policy, Policy Options - toutes bilingues - de même que le Canadian Journal of Political and Social Theory, Journal of Canadian Studies, et Studies in Political Economy. Beaucoup, pour une communauté de notre taille.

Mais la communauté canadienne en science politique est assez grande: 737 en 1981 au total (dont 131 au Québec). C'est la troisième dans le monde (après les Etats-Unis et l'Inde), ce qui représente un investissement considérable pour la communauté. Ce qui est frappant est qu'à côté des sommes importantes destinées à subventionner les universités, les montants pour la recherche sont presque dérisoires. Les gouvernements provinciaux dans les provinces anglophones ne versent rien pour la recherche libre, et très peu pour la recherche sous contrat. Presque tout dépend du seul Conseil de recherche en sciences humaines (C.R.S.H.) alors que, d'autre part, on juge nos politologues par leurs publications pour les promotions et les augmentations salariales. Bizarre!

On peut conclure qu'avec une augmentation modeste des fonds destinés à la recherche (libre et par contrat), on pourrait augmenter les efforts de recherche des politologues sur une échelle importante. Et comme résultat, on aurait des études pouvant mener nos responsables politiques à un style de gouvernement plus éclairé. On pourrait profiter sur une plus grande échelle des nouvelles méthodes de recherche qui coûtent cher mais qui donnent des résultats sûrs, et parfois impressionnants.

Il y a une certaine ironie dans ces observations. Après tout, la plupart de nos leaders politiques sont formés en science politique, et pas mal de fonctionnaires aussi. Malgré tout, nous devons vivre avec des politiques qui ne tiennent pas compte des possibilités qu'on peut réaliser avec une augmentation de subventions pour la recherche qui serait, sur le plan gouvernemental, assez modeste.

Pourquoi ces politiques? Peut-être la tradition de "non-intervention", de laisser-faire, ou encore le fait d'exclure, autant que possible, le gouvernement de certains domaines sacrés et privilégiés.

Tableau I

Subvention de la recherche libre en science politique au Canada, 1975-82

(Conseil des Arts et Conseil de recherche en sciences humaines du Canada)

	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83
Subv. de rech.	\$427,781	\$283,387	\$558,595	\$291,812	\$616,588	\$594,555	\$551,667	\$1,338,645
Bourses de doctorat	\$653,500	\$748,300	\$788,500	\$712,000	\$590,545	\$582,000	\$725,620	\$ 807,138
Bourses de travail libre	\$240,300	\$312,700	\$345,500	\$249,900	\$205,000	\$244,683	\$260,000	\$ 152,510
Bourses post-doct.	---	---	---	---	---	\$190,555	\$170,940	\$ 174,100
Bourses spéc. de maft.	---	---	---	10 bourses jusqu'à \$6,500	12 bourses jusqu'à \$6,500	\$ 71,000	\$ 96,000	\$ 119,010
Aide aux soc. savantes can.	\$ 20,000	\$ 18,000	\$ 20,000	\$ 20,000	\$ 20,000	\$ 16,000	---	---
Aide à l'édition	\$ 74,920	\$ 94,820	---	\$ 85,333	\$ 79,881	\$ 96,803	\$ 97,738	\$ 100,441
	CPP, CJPS	CPP, CPA	---	CPP, CPS, CJPS	CPP, CPA, CJPS	CPP, CPA, CJPS, CJPST	CPP, CPA, CJPS, CJPST	CPP, CPA, CJPS, CJPST
	(2 revues)	(3 revues)	---	(3 revues)	(3 revues)	(4 revues)	(4 revues)	(4 revues)

Sources - Rapports Annuels (Conseil des Arts, Vols. 19-25, jusqu'à 1977, et Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, 1975-76 jusqu'à 1982-83).

Tableau II

Dépenses publiques fédérales au titre des sciences sociales par secteur
1972-73 jusqu'à 1981-82

	1972- 1973	1973- 1974	1974- 1975	1975- 1976	1976- 1977	1977- 1978	1978- 1979	1979- 1980	1980- 1981	1981- 1982
Secteur										
Intramurales	158	186	237	274	329	325	348	336	383	495
Industrie canadienne	6	7	9	12	15	17	14	14	16	19
Universités canadiennes	24	29	33	36	37	39	41	41	46	51
Institutions à but non- lucratif	11	8	9	10	12	14	17	14	12	13
Autres	6	10	11	15	15	18	15	12	13	14
Etranger	8	12	14	13	14	17	15	15	14	17
TOTAL	213	252	313	360	422	430	450	432	484	609

Tableau III

Totalité des subventions de recherche du Conseil
des arts et du Conseil de recherche en sciences
humaines du Canada, 1965-66 à 1982-83
Science politique et ensemble des disciplines

	Science politique		Ensemble des disciplines	
	Demandes	Bourses	Demandes	Bourses
	\$	\$	\$	\$
1965-66	48,612	46,558	531,491	412,794
1966-67	63,726	57,125	1,376,214	983,000
1967-68	352,324	248,420	2,785,199	2,101,853
1968-69	293,000	209,289	4,168,993	2,903,558
1969-70	600,310	422,935	6,498,680	4,281,916
1970-71	500,279	309,886	6,606,270	4,344,832
1971-72	330,874	207,325	5,881,916	3,662,261
1972-73	967,466	284,155	7,231,824	4,170,676
1973-74	1,148,601	478,912	9,502,565	4,862,208
1974-75	986,453	378,146	7,240,007	4,113,536
1975-76	946,707	427,781	11,684,990	5,695,700
1976-77	478,885	283,387	9,217,619	5,245,504
1977-78	812,552	558,595	11,328,204	6,204,245
1978-79	362,255	291,812	7,066,629	4,327,428
1979-80	1,263,382	616,588	12,978,978	7,116,685
1980-81	956,236	594,555	12,994,759	8,088,379
1981-82	1,169,858	551,667	19,957,673	10,931,409
1982-83		1,338,645		15,855,226

Sources: Données pour 1965/66 à 1968/69 tirées de Walter Hettich: The Canada Council Programme of Research Grants: An Analysis for 1965/66 to 1968/69, Ottawa, Canada Council, 1969, et pour 1969/70 à 1979/80, tirées des Rapports Annuels, Conseil des Arts, et pour 1969-70 à 1982-83 du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

Tableau IV

Subventions à la recherche du Conseil des Arts et
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada,
1965-66 à 1982-83

Science politique et ensemble des disciplines

	Science politique		Ensemble des disciplines	
	demandes	bourses	demandes	bourses
1965-66	12	12	180	143
1966-67	(28) 28	(21) 21	(553) 527	(371) 350
1967-68	(64) 61	(54) 51	(735) 671	(625) 579
1968-69	(61) 54	(49) 43	(967) 902	(817) 763
1969-70	(89) 80	(77) 69	(1,145) 995	(948) 841
1970-71	(80) 75	(71) 66	(1,157) 1,053	(972) 880
1971-72	(52) 49	(44) 42	(1,048) 960	(871) 805
1972-73	(80) 60	(46) 39	(1,171) 947	(892) 769
1973-74	(85) 68	(54) 44	(1,113) 1,042	(929) 775
1974-75	(84) 63	(51) 41	(1,121) 1,011	(913) 767
1975-76	(68) 62	(42) 40	(1,167) 979	(797) 681
1976-77	(51) 43	(35) 31	(925) 785	(628) 551
1977-78	(58) 52	(35) 31	(951) 818	(654) 572
1978-79	(41) 39	(33) 32	(742) 674	(579) 533
1979-80	(79) 57	(54) 39	(994) 834	(712) 603
1980-81	(82) 50	(72) 42	(1,112) 801	(841) 619
1981-82	(79) 55	(57) 41	(1,298) 964	(846) 645
1982-83	63	52	1,183	802

Sources: Données de 1965-66 à 1968-69 tirées de Walter Hettich:
The Canada Council Programme of Research Grants: An
Analysis for 1965/66 to 1968-69, Ottawa, Canada Council,
1969, et pour 1969-70 à jour, tirées des Rapports annuels
du CRSH.

N.B.: Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre des chercheurs.

Tableau V

Diplômes décernés en Science politique*

Année	Région	Doctorat	Maîtrise	Total
1982	Atlantic	4	11	15
	Québec	1	62	63
	Ontario	14	189	203
	West	5	29	34
	Total	24	291	315
1981	Atlantic	2	7	9
	Québec	5	56	61
	Ontario	11	190	201
	West	3	25	28
	Total	21	278	299
1980	Atlantic	--	--	--
	Québec	--	36	36
	Ontario	1	67	68
	West	14	35	49
	Total	15	138	153
1979	Atlantic	--	12	12
	Québec	9	32	41
	Ontario	21	204	225
	West	3	35	38
	Total	33	283	316
1978	Atlantic	--	7	7
	Québec	3	45	48
	Ontario	34	152	186
	West	8	24	32
	Total	45	228	273
1977	Atlantic	1	4	5
	Québec	2	29	31
	Ontario	32	155	187
	West	8	19	27
	Total	43	207	250
1976	Atlantic	--	8	8
	Québec	2	39	41
	Ontario	44	160	204
	West	3	26	29
	Total	49	233	282

* Tiré de Canadian Association of Graduate Schools,
Annual Statistical Reports.

Tableau VI

Classification des sujets de Thèses de doctorat
par sous-discipline et université - 1978-81

Université	philosophie politique	analyse polit.	politique canad.	relations intern.	politique comparée	Total
<u>Ontario</u>						
Toronto	3 (87)	6 (29)	52 (88)	4 (29)	25 (50)	118 (283)
Queen's	4 (1)	3 (1)	23 (28)	2 (6)	5 (9)	37 (45)
Carleton	- (-)	- (4)	16 (24)	3 (5)	10 (16)	29 (49)
Ottawa	4 (-)	2 (-)	11 (-)	4 (-)	3 (-)	24 (-)
York	5 (5)	1 (6)	2 (14)	1 (2)	4 (3)	13 (30)
Western Ont.	1 (3)	- (1)	3 (2)	- (-)	- (-)	4 (6)
McMaster	2 (6)	- (-)	5 (6)	- (1)	1 (2)	8 (15)
<u>Québec</u>						
McGill	6 (1)	2 (5)	7 (18)	3 (7)	15 (12)	33 (43)
Laval	1 (1)	3 (1)	7 (5)	- (4)	5 (2)	16 (13)
Montréal	4 (-)	- (2)	4 (18)	2 (-)	4 (8)	14 (28)
<u>Western Canada</u>						
U.B.C.	1 (3)	1 (1)	3 (3)	4 (1)	10 (5)	19 (13)
Alberta	3 (1)	2 (2)	8 (11)	10 (3)	5 (5)	28 (22)
Calgary	- (-)	- (-)	- (1)	- (-)	3 (-)	- (1)
Simon Fraser	- (-)	- (-)	1 (-)	- (-)	- (-)	1 (-)
Saskatchewan	- (1)	- (-)	- (2)	- (-)	- (-)	- (3)

- Les nombres entre parenthèses sont pour les Thèses non terminées

- Tiré de *Theses in Political Studies*, CPSA Annual Supplements, 1973-1981.

- Les données pour les années depuis 1981 ne sont pas encore publiées.

Tableau VII

Politologues enseignant dans les Universités*
par province

	1973	/74	/75	/76	/77	/78	/79	/80	/81	/82
Terre-Neuve	9	9	9	14	11	11	12	13	12	12
I.P.E.	5	5	4	4	4	5	6	4	4	4
N.E.	42	41	44	44	46	44	46	45	40	40
N.B.	25	26	26	23	25	15	14	26	27	29
Québec	86	100	111	115	130	131	126	122	131	131
Ontario	334	347	350	353	354	356	352	357	360	362
Manitoba	29	28	27	28	29	30	30	30	29	30
Saskatchewan	22	21	15	16	15	16	17	15	17	17
Alberta	47	50	52	51	53	57	51	54	56	55
C.B.	38	44	52	54	55	56	60	61	61	64
TOTAL	637	671	690	702	722	721	714	727	737	744

* Données de Statistiques-Canada.

Tableau VIII

Inscriptions en Science politique dans les universités du Canada
1975-76 à 1982-83

Année	Bac.	Diplômes et certific.	Autres	Sous- total	Maîtr.	Doct.	Diplômes et certific.	Autres	Sous- total	Insc. tot.
1975-76:										
Terre-										
Neuve	88		1	89	7				7	96
I.P.E.										
N.E.	304			304	18	8			26	330
N.B.	75		1	76	10				10	86
Qué.	820	1		821	138	60		11	209	1,030
Ont.	2,587	3	26	2,616	406			54	628	3,244
Man.	221			221	37			24	61	282
Sask.	195			195	19	1			20	215
Alta	512	4	13	529	30	20		4	54	583
C.B.	324			324	33	23		5	61	385
Total:										
Can.	5,126	8	41	5,175	698	280		98	1,076	6,251
1976-77:										
Terre-										
Neuve	89		2	91	7				7	98
I.P.E.										
N.E.	296	6		302	18	12			30	332
N.B.	82		1	83	13				13	96
Qué.	943	14		957	135	60		14	209	1,166
Ont.	2,465	5	15	2,485	443	176		50	669	3,154
Man.	167		1	168	41			24	65	233
Sask.	184		142	326	14	1		1	16	342
Alta	551	6	14	571	29	23		6	58	629
C.B.	310			310	32	21		4	57	367
Total:										
Can.	5,087	31	175	5,293	732	293		99	1,124	6,417
1977-78:										
Terre-										
Neuve	75		1	76	7				7	83
I.P.E.	34	2		36						36
N.E.	323	6		329	20	10		2	32	361
N.B.	86			86	17				17	103
Qué.	1,364	27		1,391	232	85	27	9	353	1,744
Ont.	2,520		27	2,547	660	178	31	30	899	3,446
Man.	205		1	206	48			12	60	266
Sask.	180		175	355	19				19	374
Alta	476	17	13	506	35	25		4	64	570
C.B.	320			320	25	17		2	44	364
Total:										
Can.	5,583	52	217	5,852	1,063	315	58	59	1,495	7,347

Année	Bac.	Diplômes et certific.	Autres	Sous- total	Maîtr.	Doct.	Diplômes et certific.	Autres	Sous- total	Insc. tot.
-------	------	-----------------------------	--------	----------------	--------	-------	-----------------------------	--------	----------------	---------------

1978-79

Terre-

Neuve	82		2	84	1				1	85
I.P.E.	15			15						15
N.E.	290	5		295	19	15		4	38	333
N.B.	84			84	12				12	96
Qué.	1,731	33		1,764	294	87	27	6	414	2,178
Ont.	2,586		14	2,600	630	181	31	30	872	3,472
Man.	208			208	40			12	52	260
Sask.	175		215	390	16	1		1	18	408
Alta	505	7	8	520	35	16		4	55	575
C.B.	375			375	26	16		1	43	418
Total:										
Can.	6,051	45	239	6,335	1,073	316	58	58	1,505	7,840

1979-80:

Terre-

Neuve	105		4	109	1				1	110
I.P.E.	14			14						14
N.E.	265	52		317	20	16		4	40	357
N.B.	113			113	5				5	118
Qué.	1,688	56		1,744	312	99	27	6	444	2,188
Ont.	2,836	17	18	2,871	620	174	35	26	855	3,726
Man.	199			199	30			16	46	245
Sask.	222		205	427	15				15	442
Alta	523	6	11	540	42	15		1	58	598
C.B.	391			391	34	14		4	52	443
Total:										
Can.	6,356	131	238	6,725	1,079	318	62	57	1,516	8,241

1980-81:

Terre-

Neuve	103		2	105	1				1	106
I.P.E.	10			10						10
N.E.	261	6	1	268	14	16		5	35	303
N.B.	149			149	10				10	159
Qué.	1,642	78		1,720	379	119	37	7	542	2,262
Ont.	3,115	17	16	3,148	629	172	18	24	843	3,991
Man.	223	1		224	32			13	45	269
Sask.	276		267	543	19			2	21	564
Alta	480	4	4	488	35	15		2	52	540
C.B.	385			385	28	13			41	426
Total:										
Can.	6,644	106	290	7,040	1,147	335	55	53	1,590	8,630

Année	Bac.	Diplômes et certific.	Autres	Sous- total	Maîtr.	Doct.	Diplômes et certific.	Autres	Sous- total	Insc. tot.
-------	------	-----------------------------	--------	----------------	--------	-------	-----------------------------	--------	----------------	---------------

1981-82:

Terre-

Neuve	102		2	104	1				1	105
I.P.E.	14			14						14
N.E.	232	4		236	23	13		5	41	277
N.B.	125	1		126	9			2	11	137
Qué.	1,716	65		1,781	424	98	29	7	558	2,339
Ont.	3,095	19	22	3,136	665	161	26	22	874	4,010
Man.	260			260	34			13	47	307
Sask.	294		241	535	21				21	556
Alta	463	3	8	474	37	10		6	53	527
C.B.	409			409	22	14		1	37	446
Total:										
Can.	6,710	92	273	7,075	1,236	296	55	56	1,643	8,718

1982-83:

Terre-

Neuve	145		3	148	4			4	152	
I.P.E.	17			17					17	
N.E.	249	4		253	27	9		4	40	293
N.B.	114		1	115	10			1	11	126
Qué.	1,818	71		1,889	432	120	32	7	591	2,480
Ont.	3,211	14	16	3,241	743	277	35	24	1,079	4,320
Man.	312			312	35			17	52	364
Sask.	318		291	609	19				19	628
Alta	461	8	9	478	43	12		6	61	539
C.B.	476			476	28	13		1	42	518
Total:										
Can.	7,121	97	320	7,538	1,341	431	67	60	1,899	9,437

Tableau IX

Politologues enseignant 1982-83*

Québec	Universités anglophones	41
	Universités francophones	90
Nouveau-Brunswick	Universités anglophones	21
	Universités francophones	8
Ontario	Universités anglophones	325
	Universités bilingues	37

* Données de Statistiques-Canada.

Chapitre 6

La science politique à l'Université:
une des spécialisations spé cieuses des sciences sociales

André-J. BELANGER
Université de Montréal

Il y a déjà tout un défi, en dépit des apparences, à traiter de la discipline auprès d'un public largement constitué d'universitaires. Rôle ingrat que de se poser en Sirius auprès de ses pairs; manière prétentieuse d'affirmer une transcendance par rapport à un vécu collectif.

De ce vécu collectif, je me propose d'aborder l'aspect le moins valorisé mais celui en fonction duquel la plupart d'entre nous revendique sa raison d'être: l'enseignement. L'ironie du sort (est-ce la "fortuna"?) veut que la recherche prenne le pas sur l'enseignement, au point qu'il serve de prétexte ou encore d'alibi au chercheur. A la limite, le professeur d'université fait de l'enseignement comme condition (financière, il va sans dire) à son existence de chercheur. Tout l'incite à suivre cette filière: les critères de promotion, la considération de ses pairs et, parfois, la consécration internationale. Une voie secondaire, quoique très prisée à l'occasion, pourra emprunter le parcours suivi par l'intellectuel, qui consiste à chercher une reconnaissance auprès d'un public dit cultivé. Voilà des sollicitations fort honorables mais qui n'offrent aucune garantie d'implication dans l'enseignement. Loin de moi, il va sans dire, l'intention de diminuer le statut de la recherche. Bien au contraire. Elle est, à mon avis, indispensable au pédagogue. Néanmoins, lorsque la recherche "bouffe" (on me passera l'expression) l'enseignement, il est grand temps de crier gare.

Au Québec, le présent régime pédagogique de l'université encourage vivement l'hyperspécialisation (du moins dans certains domaines). Poser le problème en ces termes c'est certes porter un jugement de valeur. La pratique pédagogique étant dans sa nature même une prise de position, il n'y a donc pas lieu de s'en excuser, mais seulement de la mentionner.

Comme tant d'autres disciplines de sciences sociales au Québec, le régime d'enseignement de la science politique est allé puiser chez les Américains comme chez les Français les traits les plus réducteurs sans jamais en retenir les contrepoids respectifs.

A l'origine, nos sciences sociales ont adopté une vision très embrassante et commune de la discipline. Suivant une volonté d'implication quasi-religieuse au milieu, l'intention était de mieux le comprendre afin d'en redresser les injustices.

Dès les années 1950, s'amorce un mouvement irréversible vers la spécialisation. De cette période date l'établissement des premiers départements de science politique. Au début des années 1960, le tronc commun d'enseignement en sciences sociales est encore existant pour la première année de formation. On fait d'abord des sciences sociales, puis ensuite de l'économie, de la science politique, de la sociologie ou de l'anthropologie. Mais pas pour longtemps.

Le virage déterminant s'opère à l'occasion de la constitution du baccalauréat, vers 1966. C'est à ce moment qu'est conçu le bac spécialisé qui sert encore aujourd'hui de vecteur pédagogique à l'ensemble. Le changement de cap se veut conforme à l'esprit des changements proposés à l'intention du primaire et du secondaire par la commission d'enquête sur l'enseignement (la Commission Parent). Se voulant d'inspiration américaine, le nouveau programme prévoit une concentration progressive depuis le premier jusqu'au troisième cycle. On est à cette époque, faut-il le rappeler, en pleine euphorie de rattrapage. Et la modernité, croit-on, ne peut nous venir que du sud.

Dans l'enthousiasme ou la frénésie du moment, on oublie alors deux aspects constitutifs du baccalauréat à la nord-américaine. Le baccalauréat dit spécialisé n'a jamais été conçu, que je sache, à l'intention des grands nombres. Il est destiné, en général, aux étudiantes et étudiants qui présentent d'assez fortes aptitudes intellectuelles. Les exigences sont élevées mais permettent, à la fois, des apprentissages plus approfondis. C'est la voie royale vers les études supérieures. Et qui dit études supérieures en Amérique du Nord anglophone, ne fait référence qu'au doctorat, puisque la maîtrise, depuis fort longtemps, a perdu toute signification. Le baccalauréat spécialisé est donc censé s'adresser à une minorité qui se propose de suivre un cheminement de plus grande abstraction. Il ne s'agit pas tout-à-fait d'un régime d'élite mais d'une forme plus stricte d'apprentissage. Deuxièmement, ce programme de baccalauréat, en dépit de son caractère spécialisé, ne peut guère dépasser le 50 à 60% en teneur de cours propres à une discipline donnée. Un dossier d'étudiant comportant, par exemple, 54 crédits sur 90 en science politique sera tenu avoir atteint une très forte concentration en cette matière. (Il va de soi que, dépendant des universités, le régime est appelé à varier). Il y a donc lieu de constater qu'en voulant reproduire un système d'enseignement, on en a accusé les traits de spécialisation au point d'en faire la caricature.

L'objectif implicite, quand il n'est pas explicite, demeure l'autonomie intégrale des disciplines départementales. Le cas est flagrant en science politique, et sensiblement de même pour les grandes disciplines des sciences sociales comme la sociologie, l'anthropologie, l'économie... L'idéal semblerait être le régime autarcique, celui qui permettrait à une discipline de se suffire à elle-même. Le programme-type aura par conséquent pour ambition d'occuper un champ maximisé pouvant atteindre, à la limite, le total des 90 crédits

constitutifs d'un diplôme de 1er cycle.

C'est sous ces auspices qu'apparaissent en science politique les trois champs privilégiés, trois champs de concentration, que sont l'analyse politique, les relations internationales et l'administration publique. Division qui deviendra classique au Québec et fera les beaux jours de la discipline pour bon nombre d'années après son introduction en 1966. La propension sera forte, à l'occasion, de maximiser l'importance relative des composantes en envisageant la création de maîtrises dans l'un de ces domaines. Visée sécessionniste qui traduit bien une intention de spécialisation progressive du discours politologique.

La compartimentation du savoir correspond à des impératifs qui dépassent la simple attraction exercée par les Etats-Unis. Bien sûr, la science politique américaine est, au tournant des années soixante, en plein optimisme. Le behaviourisme, pour ce que le terme puisse vouloir dire, est alors triomphant, et des auteurs comme Easton et Deutsch annoncent des lendemains prometteurs pour la discipline. Rien d'étonnant alors de constater la vive popularité des enseignements et recherches qui portent sur les attitudes, les conduites, le vote, les partis, les groupes de pression. Période, donc, euphorique et conquérante mais qui s'accorde aussi aux impératifs de croissance que le milieu universitaire s'est fixés.

Il revient à la sociologie politique des sciences de révéler les intérêts sous-jacents à la division du travail intellectuel. Car, comme toute règle du jeu, ce partage des fonctions et de leurs fruits ne saurait être innocent. Il ne faut pas y voir là une quelconque machination mais une simple réalité de la chose sociale. Sans traditions universitaires profondes, on a opéré un découpage susceptible de favoriser (du moins à court et à moyen terme) la gent professorale au détriment des étudiants. Au gré de la confection des programmes et de l'engagement d'enseignants, chaque professeur s'est trouvé à se tailler un champ limité d'observation. La situation offre alors le grand avantage d'une osmose fréquente entre la recherche et l'enseignement au point que le second devient souvent tributaire de la première. Les coûts de préparation de cours s'en trouvent pour autant atténués. Il va de soi que cet aménagement a été et demeure fortement encouragé par l'université. Les critères de promotions relèvent, on le sait, d'une comptabilité productiviste qui favorise la forte concentration. A l'instar des sciences dites exactes, la division du travail s'est réalisée suivant une spécialisation intensive des champs et sous-champs d'observation. Seule ombre au tableau: le caractère rarement reproductible, cumulatif et séquentiel de notre discours scientifique. On a voulu faire comme les sciences exactes mais sans être en mesure d'offrir la même logique discursive.

Jusqu'à la fin de la décennie 1970, les conditions économiques étaient encore favorables à la mise en place d'une conception très compartimentée de la discipline. Les budgets permettaient l'engagement

de spécialistes correspondant aux différents domaines d'expertises recherchés. Cette fragmentation du savoir offrait peu de problèmes dans la mesure où les étudiants, au terme de leur formation (?), parvenaient, croyait-on, à se "nicher" quelque part. La spécialisation, dans une telle conjoncture, ne faisait pas sentir d'effets négatifs trop évidents. En outre, se développait une complicité tacite entre professeurs et étudiants. Ces derniers n'avaient, en somme, qu'un premier investissement à faire en terme d'effort intellectuel, l'accroissement marginal du capital de connaissance devenant de moins en moins coûteux au fur et à mesure que s'accumulait le savoir spécialisé. A cet égard, professeurs et étudiants s'entendaient comme larrons en foire; chacun tirait profit dans un même ordre de calcul marginaliste des dépenses et profits intellectuels.

La "fortune" devait, par la suite, se montrer moins clément. Les débouchés n'étant plus ce qu'ils étaient, on doit bien aujourd'hui se rendre à l'évidence. La formation "hyperspécialisée" du 1er cycle ne conduit pas aux effets attendus. L'excellence dont elle se réclame est fort incertaine: le bac spécialisé ne se distingue pas par des exigences qualitatives particulières. Par contre, ce programme enferme l'étudiant dans un discours relativement clos. Il en est sensiblement ainsi dans la plupart des disciplines-soeurs: économique, sociologie, etc. Dépendant des régimes pédagogiques et des universités, il est des cas où un étudiant peut réaliser ses 90 crédits de formation dans le cadre d'un programme départemental sans jamais s'ouvrir aux courants d'air d'autres disciplines. Or, ce ne sont pas, on le sait, les objets d'analyse qui forment l'esprit, mais bien les diverses démarches retenues pour les observer. Quelle que soit, en principe, l'ouverture d'un département, elle ne parviendra jamais à suppléer au dépaysement et au décentrement offerts par une autre discipline. Les apprentissages majeurs se font dans la différence et non dans la ressemblance. La première rebute et inquiète alors que la seconde reconforte et rassure, celle-ci donne, en outre, l'illusion d'un savoir exclusif, cumulatif et certain. L'approche marxiste a permis, sans doute, une certaine ouverture des disciplines: l'économie et l'histoire se sont trouvées à compénétrer la sociologie et la science politique. Mais, en dépit de quelques tentatives de décroisement, on en est demeuré au régime alimentaire de la cuisine-maison des départements.

En comparaison avec la France, l'enseignement de la science politique au Québec apparaît bien spécialisé. D'ailleurs, les instituts d'études politiques n'ont pas même vocation. Celui de Paris prépare, entre autres, à l'Ecole nationale d'administration. Il s'agit, à certains égards, d'une école quasi-professionnelle orientée vers une formation générale. Il n'y a pas lieu de proposer en exemple le cas français. Le statut de la science politique n'y est pas le même. La conception de la discipline comme celle d'un discours carrefour relève d'une vision qui nous apparaît dépassée. Force nous est cependant d'en reconnaître le caractère d'ouverture.

Si la formule américaine (quelque peu déformée) a servi d'inspiration à la constitution d'unités départementales distinctes aux

fins d'enseignement de 1er cycle, c'est de la France, en revanche, qu'on a retenu l'esprit des études supérieures. La dynamique générale porte alors sur une forte valorisation de la thèse. C'est elle qui, en principe, est susceptible d'orienter l'ensemble de la formation à ce niveau. Par voie de contraste, les études supérieures américaines forcent au maintien d'un spectre assez ouvert sur la discipline. Notre régime vise à une spécialisation encore plus poussée aux 2e et 3e cycles. Spécialisation fort prisée et même réclamée par des étudiants déjà très conditionnés à une appréhension sectorielle de la connaissance. Le système produit, au terme de ce processus, des spécialistes peu mobiles à cause d'un savoir peu convertible. Situation inverse des besoins du milieu qui, soit dans l'enseignement, soit dans la recherche ou dans l'administration, demandent désormais une plus grande faculté d'adaptation.

Le régime, dans l'ensemble des trois cycles, me semble favoriser de moins en moins d'apprentissages réels. Plus l'étudiant "progresse" (?) dans ce système, plus il est susceptible d'être appelé à simplement reproduire des contenus selon des formes déjà connues. De la sorte, il évolue dans un univers de plus en plus familier, de plus en plus rassurant. Là n'est pas nécessairement le lieu le plus propice à une quelconque fécondité pédagogique.

Faut-il ajouter que tout l'appareil bureaucratique, partant de l'Etat et traversant le Conseil des universités jusqu'aux administrations universitaires, contribue à renforcer cet état de choses. Grâce à une comptabilité douteuse, car tout doit-être, on le sait, compté et comptabilisé, on en arrive à évaluer la performance des divers départements en fonction du nombre de diplômés. Imagine-t-on juger la qualité d'universités comme Yale, Harvard, Princeton, etc. en fonction de leur débit de "Ph.D's"? Visée bureaucratique qui a pour effet pervers d'inciter à conserver ses étudiants plutôt que de les propulser, en particulier les meilleurs, vers des expériences plus fécondes. Tout concourt à leur rendre la tâche facile, la moins dépayssante possible, là où il y a peu d'apprentissages véritables.

Cette situation d'intense spécialisation n'est certes pas l'apanage de la science politique. Nous partageons ce triste sort avec, grosso modo, l'ensemble des sciences sociales. Le cloisonnement plus ou moins étanche selon des disciplines n'a pas nécessairement conduit à une production plus originale mais davantage à un étalement quantitatif qui a permis à chacun d'oeuvrer, en toute quiétude, dans un sous-champ déterminé. On commence à peine à se rendre compte combien peu féconde cette aventure a été. Au-delà des appels à l'interdisciplinarité, c'est à l'interfécondité des disciplines qu'il y a lieu maintenant de s'arrêter.

Chapitre 7

La contribution de la science politique à
l'évaluation des politiques technologiques

Réjean LANDRY
Université Laval

INTRODUCTION

La politique scientifique et technologique d'un gouvernement vise à accroître la qualité et la quantité de certains biens collectifs et de certains biens privés en affectant les décisions et les actions des individus au moyen de la mise en place de divers arrangements institutionnels. Les économistes abordent généralement le processus de la recherche scientifique et de l'innovation technologique en analysant la demande du marché (en fait des consommateurs) pour certains types de biens tandis que les scientifiques et les ingénieurs tendent plutôt à expliquer la production de biens à forte teneur scientifique et technologique par référence à des facteurs d'offre qui tiennent essentiellement aux possibilités de résolution de problèmes offertes par la science et la technologie. Suivant ces perspectives, le processus de la recherche scientifique et de l'innovation technologique s'explique en référence à une chaîne d'événements ou de défis scientifiques, technologiques et économiques que doivent surmonter les individus innovateurs. Bien peu d'études abordent cependant de front les défis institutionnels que doivent surmonter les innovateurs qui réussissent. Ces défis institutionnels peuvent pourtant altérer la capacité de résoudre les autres défis que posent la recherche scientifique et l'innovation technologique.

Cet article vise à démontrer la contribution particulière de la science politique à l'évaluation des impacts des politiques scientifiques et technologiques selon un processus décomposé en trois étapes: on procède d'abord par un examen de la problématique de l'évaluation d'impact pour ensuite présenter les principaux problèmes rencontrés dans les études d'évaluation avant d'aborder, en troisième lieu, la perspective et la contribution propre de la science politique. La proposition principale de cet article est que l'attention qu'accorde la science politique à l'impact des arrangements institutionnels sur les décisions et les actions des individus incite davantage les analystes de cette discipline à articuler leurs devis de recherche autour de variables d'action, c'est-à-dire de variables manipulables par les décisionnaires publics et privés, que les analystes de certaines autres disciplines qui ont davantage focalisé leurs analyses autour de variables situationnelles hors du contrôle des décisionnaires des politiques gouvernementales.

1. La problématique de l'évaluation des impacts des politiques

L'objectif premier d'une évaluation d'impact est d'établir, avec le plus de certitude possible, dans quelle mesure une intervention gouvernementale réalisée au moyen d'un arrangement institutionnel déterminé engendre les effets attendus. Une évaluation d'impact ne tente pas de déterminer si une intervention a été appliquée de façon appropriée, ou de voir si les ressources allouées pour accomplir une intervention ont été utilisées de façon efficiente mais de déterminer si une intervention a engendré des changements dans la direction désirée. Par ailleurs, la démonstration de l'efficacité d'une intervention exige une évaluation de l'amplitude des effets produits en tenant compte de l'occurrence d'impacts non désirés et non attendus.

La question cruciale d'une évaluation d'impact est de déterminer si une intervention engendre un effet qui ne serait pas apparu sans l'intervention. L'objectif fondamental d'une évaluation d'impact concerne l'estimation des effets nets d'une intervention, c'est-à-dire les effets attribuables uniquement à l'intervention une fois exclus les effets d'autres éléments présents dans la situation évaluée.

La pierre angulaire d'une évaluation d'impact réside dans l'identification d'une ou plusieurs mesures de résultats qui représentent le but d'une intervention tout en étant suffisamment sensibles pour faire apparaître un changement de résultats si l'intervention est efficace. D'après Rossi, Freeman et Wright, on peut définir le concept de résultat de l'une ou l'autre des trois façons suivantes⁽¹⁾:

Résultat 1: mesures de l'état des cibles exposées à une intervention E_2 moins mesures de l'état des cibles avant l'intervention E_1 .

$$R1 = E_2 - E_1$$

Résultat 2: mesures de l'état des cibles exposées à une intervention E_2 mesures d'un groupe de contrôle équivalent aux cibles qui n'a pas été soumis à l'intervention C_2

$$R2 = E_2 - C_2$$

Résultat 3: différences des mesures des cibles avant et après leur exposition à une intervention ($E_2 - E_1$) moins différences des mesures d'un groupe de contrôle aux deux mêmes moments ($C_2 - C_1$)

$$R3 = (E_2 - E_1) - (C_2 - C_1)$$

La première formule (R1) mesure un résultat brut, c'est-à-dire le changement total observé chez des cibles soumises à une intervention

sans qu'il soit possible de déterminer l'ampleur du changement attribuable uniquement à l'intervention. Les deux autres formules mesurent des effets nets en tentant d'éliminer les effets de contexte qui ne sont pas attribuables uniquement à l'intervention. La troisième formule correspond en fait à un protocole expérimental typique (Figure 1).

Figure 1: Représentation schématique d'un protocole expérimental

	avant l'intervention	après l'intervention	
groupe expérimental	E_1	E_2	$E = E_2 - E_1$
groupe de contrôle	C_1	C_2	$C = C_2 - C_1$

E_1, C_1 = mesures de résultat de l'intervention avant l'application du programme gouvernemental pour groupe expérimental et le groupe de contrôle respectivement.

E_2, C_2 = mesures de résultat de l'intervention après l'application du programme pour le groupe expérimental et le groupe de contrôle respectivement.

E, C = mesures de résultat brut pour le groupe expérimental et le groupe de contrôle respectivement.

L'évaluation de l'impact des interventions gouvernementales en matière de science et de technologie soulève trois types de difficultés: la première concerne la détermination des effets attendus des interventions, la seconde tient au choix du niveau d'agrégation de l'analyse des effets attendus, alors que la troisième difficulté se rapporte à la déficience des renseignements concernant diverses dimensions des effets attendus.

2. Les trois types de difficultés soulevés par l'évaluation des politiques scientifiques et technologiques

2.1 Première difficulté: la détermination des effets attendus des interventions découlant des politiques scientifiques et technologiques

Les effets attendus des interventions issues de la politique scientifique et technologique concernent essentiellement l'accroissement de la quantité et de la qualité de certains biens publics et de certains biens privés. Le premier problème que doit résoudre toute tentative d'évaluation des impacts des interventions de la politique scientifique et technologique concerne l'identification des biens publics et des biens privés dont la politique gouvernementale vise à accroître la quantité et la qualité.

2.1.1 L'évolution de la conception des biens publics issus de la science et de la technologie: les décideurs publics

La conception des décideurs publics au sujet des biens publics découlant de la politique scientifique et technologique a évolué de façon considérable depuis une quarantaine d'années. La science a été considérée primordiallement sous l'angle d'un bien culturel dans l'ensemble des pays industrialisés jusque vers les années 1940. Les dirigeants de l'Etat la supportaient sur la seule base de sa contribution à la production d'un bien collectif culturel. Les outputs de l'activité scientifique sont devenus des biens utilitaires affectant la collectivité après la seconde guerre mondiale. Cette conception de la science et de la technologie comme bien collectif utilitaire peut être décomposée en quatre phases historiques⁽²⁾:

- 1940 - 1960: la sécurité nationale

Le principal bien collectif engendré par les activités scientifiques et technologiques financées par les gouvernements est celui de la sécurité nationale. Le contexte de décision se caractérise par une confiance très grande des citoyens et des décideurs dans la science. L'évolution de la guerre froide domine les considérations militaires de cette époque. Les principaux conseillers des décideurs sont des scientifiques, surtout des physiciens. Ce bien collectif ne pouvait être produit seulement par des investissements privés puisqu'aucun individu ou aucune entreprise n'aurait retiré un bénéfice justifiant le coût énorme de la défense d'un pays.

- 1960 - 1970: la croissance économique

Les outputs de la science sont de plus en plus considérés sous l'angle des retombées économiques et sociales. Les dépenses que les gouvernements allouent à la R-D visent à stimuler la croissance économique. Le contexte de décision se caractérise encore par une très grande confiance dans la science et la technologie. On estime que la science peut résoudre tous les problèmes. Les décideurs de cette période s'entourent progressivement d'analystes de systèmes et d'économistes. L'intervention des gouvernements se justifie ici en

référence à la multitude de petites et moyennes entreprises dont les attentes de profits conduiraient à un sous-investissement en R-D qui serait désavantageux pour la collectivité. La règle de décision élaborée est de faire accroître le niveau des dépenses de R-D de chaque pays à un pourcentage comparable à celui des U.S.A., soit 3% du PNB.

- 1965 - 1975: la dégradation du milieu

L'output des activités de la science et de la technologie est associé à la dégradation du milieu et, aux Etats-Unis, à la guerre, la guerre du Vietnam. La confiance dans la science cède le pas au désenchantement et à la méfiance. Les citoyens et les décideurs veulent connaître avec plus de certitude les impacts de l'activité scientifique et de la technologie. Les interventions gouvernementales et l'action des groupes commencent à se préoccuper des coûts externes résultant de l'utilisation de la technologie. Comme la science, les scientifiques perdent une partie de leur prestige et de leur influence auprès des citoyens et des décideurs.

- 1970 à aujourd'hui: la résolution de problèmes sectoriels dans la société et l'économie

Les interventions des gouvernements visent à faire servir la science et la technologie de façon plus directe ou plus immédiate pour la résolution de problèmes sectoriels de la société ou de l'économie. L'analyse économique de l'innovation technologique a démontré l'incertitude très grande inhérente à toute décision en matière d'investissement dans la science et la technologie. Les gouvernements tentent de réduire le degré d'incertitude de leurs politiques en se donnant des priorités (bio-technologie, informatique, matériel de transport, etc.).

- Le cas du Québec:

Les conceptions véhiculées au Québec en ce qui concerne le bien collectif associé à la science et à la technologie diffèrent un peu de celles discutées dans d'autres pays industrialisés. La science a généralement été considérée comme un bien culturel beaucoup au-delà des années 40, peut-être même jusqu'au début des années 1970. Le dossier de la politique scientifique a relevé du ministre de l'Education⁽³⁾ jusqu'à la création récente du poste de ministre d'Etat au développement scientifique. Plus récemment, en 1976, le Livre blanc sur la politique culturelle nous invitait encore à considérer la recherche scientifique sous l'angle d'une politique culturelle: "Une politique culturelle moderne, y lisait-on, est difficilement dissociable, dans sa conception et sa réalisation, d'une politique scientifique⁽⁴⁾".

Contrairement aux cas des Etats-Unis et du Canada anglais, la guerre n'a pas contribué, dans le cas du Québec, à faire évoluer la conception du bien collectif associé à la science d'un bien primordiallement culturel à un bien primordiallement utilitaire, d'un bien culturel à un bien collectif produisant de la défense ou de la sécurité nationale⁽⁸⁾.

Il faut attendre le début des années 1970 pour trouver un premier énoncé explicite de politique dans lequel le gouvernement du Québec associe la science au développement économique. Les principes de la politique scientifique du Québec⁽⁹⁾ portaient le sous-titre très évocateur: "Politique + science = développement". Le livre vert⁽⁷⁾ de 1979 et le livre blanc⁽⁸⁾ de 1980 sur la politique québécoise de la recherche scientifique visent davantage à faire augmenter l'activité de recherche qu'à faire contribuer la science à la solution de problèmes socio-économiques. Il faudra attendre la formulation du programme d'action économique 1982-1986 intitulé Le virage technologique⁽⁷⁾ pour lire le premier énoncé explicite d'une politique scientifique visant à faire servir la science et la technologie de façon massive (?) et immédiate à la résolution de problèmes sectoriels de l'économie du Québec.

En janvier 1984, le ministre de la Science et de la Technologie annonçait qu'il mobilisait les énergies et les ressources de son ministère pour 1984 et les années subséquentes afin de produire quatre biens collectifs précis: 1) "Placer le Québec au premier rang des provinces canadiennes pour la formation scientifique et technique"; 2) "doubler le personnel scientifique et technique des PME québécoises"; 3) "accroître la coopération scientifique entre les entreprises et les institutions d'enseignement supérieur"; 4) "soutenir le développement d'entreprises qui font de la R-D de pointe".

2.1.2 La conception des biens issus de la science et de la technologie: les décisionnaires privés

Par ailleurs, les dirigeants d'entreprises visent primordiallement à produire des biens privés qui engendrent des bénéfices de type monétaire. D'après Schott,

"The principal economic reason for innovating in private industry is to increase profits. This occurs either through reducing costs or by increasing revenues or both. Process innovations, if successful, permit similar levels of output to be produced using less inputs and consequently costs per unit of output fall. Prices of output may then also fall, thus stimulating sales. Successful product innovations introduce new products or improvements to existing ones which will either

increase or maintain sales revenue in existing markets or open up possibilities in new ones.

Hence industrial innovations is not an exogenous happening it is determined by firms' expectations about future profits."⁽¹⁰⁾.

2.1.3 La diversité des impacts attribués aux interventions de la politique scientifique et technologique en 1984

Lors d'un colloque du Conseil de la science et de la technologie du Québec, qui a eu lieu à Montréal le 8 février 1984 sur les priorités de la politique scientifique et technologique du Québec, les participants attribuaient explicitement vingt impacts attendus à la politique gouvernementale⁽¹¹⁾.

Les impacts attendus à caractère économique que les participants attribuaient à la politique scientifique sont les suivants: 1) l'amélioration de la productivité; 2) la croissance de l'économie; 3) l'amélioration de la position concurrentielle du Québec sur les marchés internationaux; 4) l'amélioration de l'expertise québécoise exportable sur le marché international; 5) l'augmentation des exportations; 6) l'amélioration du climat d'innovation; 7) l'augmentation du rythme de diffusion des technologies nouvelles en milieu industriel; 8) la création d'"industries nobles comme moteur de l'économie"; 9) l'augmentation de l'importation d'idées et de procédés étrangers.

D'autre part, les participants au colloque estimaient que le rôle de l'université en matière de politique scientifique et technologique est de contribuer à la réalisation de l'un ou plusieurs des impacts suivants: 1) l'amélioration de la qualité de la main-d'oeuvre; 2) l'amélioration de la qualité de la recherche universitaire; 3) l'amélioration de la qualité des "antennes" captant les progrès de la recherche et de la technologie dans des secteurs prioritaires pour le Québec; 4) l'augmentation du niveau des retombées économiques de la recherche universitaire.

Par ailleurs, les impacts sociaux que les participants attribuaient à la politique scientifique et technologique du Québec sont eux aussi nombreux et variés. Ils concernent: 1) l'augmentation et l'amélioration des connaissances scientifiques en matière de politiques gouvernementales, particulièrement en ce qui a trait aux politiques sociales; 2) l'augmentation du degré d'utilisation des connaissances scientifiques existantes par les décideurs de politiques gouvernementales; 3) l'augmentation du degré de recevabilité des connaissances scientifiques dans la société québécoise; 4) la réduction des pertes d'emplois découlant de l'introduction de changements technologiques; 5) l'augmentation du goût de l'effort chez les jeunes

en période de formation.

A ces impacts sectoriels, plusieurs intervenants ajoutaient celui de l'amélioration du degré de coopération entre les intervenants gouvernementaux, industriels et universitaires.

Enfin, en dépit de l'absence d'exposé sur la recherche et technologie en milieu gouvernemental, les participants ont discuté brièvement de deux objectifs qui concernent plus particulièrement ce secteur, soit 1) l'amélioration de la diffusion des travaux des chercheurs du milieu gouvernemental; et 2) l'amélioration des mécanismes d'intégration des technologies nouvelles en milieu gouvernemental.

Autrement dit, les décisionnaires publics visent l'accroissement de variables d'activités alors que les décisionnaires privés visent l'augmentation de variables d'output. Par analogie, ce serait comme si les interventions gouvernementales visaient à inciter Provigo à augmenter le nombre de boîtes de conserve sur les tablettes de ses supermarchés alors que les dirigeants de cette entreprise viseraient plutôt à assurer la survie, l'expansion et les profits sur le capital investi.

Les objectifs des industries ne se définissent pas en référence à des variables d'activités telles que l'accroissement du personnel scientifique ou l'augmentation des activités de R-D mais par rapport à des variables de résultats telles que la survie de l'entreprise, son développement et le rendement sur le capital investi. De la même façon, les chercheurs universitaires ne visent pas à maximiser la valeur de variables d'activités telles que le nombre d'auxiliaires et d'attachés de recherche mais bien le nombre de communications scientifiques, le nombre de publications et le nombre de brevets.

2.2 Deuxième difficulté: la détermination du niveau des effets attendus: l'innovation, la firme, l'industrie, l'ensemble de l'économie...

D'autre part, la politique scientifique et technologique d'un gouvernement vise à stimuler l'augmentation de bénéfices collectifs plutôt que de bénéfices privés concentrés au niveau d'une innovation particulière, d'une firme ou d'un secteur industriel. L'évaluateur doit donc décider si les effets découlant d'une intervention de politique scientifique et technologique se mesurent en référence à: 1) la productivité d'innovations ou de changements technologiques spécifiques; 2) la productivité d'une firme; 3) la productivité d'une industrie; 4) la productivité de l'ensemble de l'économie ou d'une grande partie de l'économie. Le choix des variables de résultats soulève des problèmes théoriques et méthodologiques difficiles à

résoudre.⁽¹²⁾

2.2.1 Le niveau des innovations particulières

Des études de cas ont été effectuées sur le taux de rendement d'innovations particulières en analysant leurs coûts et en étudiant leur contribution à la productivité⁽¹³⁾. De telles études ne considèrent toutefois jamais les innovations qui ne réussissent pas; de plus, il est difficile d'estimer les gains escomptés d'une innovation particulière pour une période de temps à venir car le problème suppose qu'on puisse identifier le taux d'obsolescence d'innovations particulières. L'examen d'innovations particulières contribue à éclairer le processus de l'innovation et de la diffusion technologique mais ce niveau d'analyse ne permet pas de rendre compte de l'impact de la R-D sur la productivité au niveau d'ensembles plus vastes comme la firme, l'industrie ou l'économie de tout un pays.

2.2.2 Le niveau de la firme et de l'industrie

Aussi, d'autres études tentent-elles d'évaluer l'impact de la R-D sur la productivité en adoptant des niveaux d'analyse un peu plus agrégés comme la firme ou l'industrie. Les études réalisées à ce niveau d'agrégation s'attardent surtout à l'évaluation de l'impact des dépenses de R-D sur les profits, les ventes, les brevets et les innovations. Mais, comme le note si bien C.T. Stewart Jr.⁽¹⁴⁾, ce type d'études soulève des problèmes méthodologiques fort délicats. Etant donné qu'une augmentation de productivité ne peut être évaluée uniquement en termes d'unités physiques parce qu'une firme ou une industrie fabriquent toute une variété de produits qui changent suivant des proportions variables d'une année à l'autre, les analystes se contentent généralement de mesurer les variables de résultats en termes d'unités monétaires puis, par la suite, de corriger les changements de prix de façon à éviter toute confusion entre les augmentations de prix et les gains de productivité. L'évolution des coûts de production est évaluée de la même façon. Le problème le plus difficile que soulève cette démarche concerne l'ajustement à effectuer à la suite de changements qualitatifs des facteurs de production et des produits.

Les études qui ont adopté cette démarche difficile ont pris quatre directions complémentaires: la première série de travaux s'attache principalement à l'examen du degré de corrélation qui existe entre l'évolution des dépenses de R-D et l'évolution du niveau de productivité⁽¹⁵⁾; une seconde série de travaux traite des corrélations entre l'évolution des dépenses de R-D et l'évolution de variables d'impact tels que le niveau des ventes, la valeur ajoutée, les ventes découlant de l'introduction de nouveaux produits et les taux de profits⁽¹⁶⁾; une troisième série d'études tente d'aller au-delà des corrélations de façon à évaluer la fraction de l'amélioration de la productivité attribuable aux dépenses de R-D; enfin, une dernière série d'études tente d'évaluer les taux marginaux de rendement des

dépenses consacrées à la R-D⁽¹⁷⁾.

Les études d'évaluation de l'impact de la R-D sur la productivité dont l'unité d'analyse est la firme ou l'industrie ne peuvent toutefois pas rendre compte de façon satisfaisante des augmentations de productivité observées au niveau de l'ensemble de l'économie d'une nation en raison de l'impact exercé par l'amélioration de la qualité des biens produits. En effet, l'impact de la R-D prend plus souvent la forme de nouveaux produits, et de produits améliorés (ou de produits de qualité supérieure) plutôt que d'engendrer un plus grand nombre d'outputs par unité d'inputs. Une analyse au niveau de la firme ou de l'industrie ne rend pas compte des effets de productivité qui se propagent d'une industrie à l'autre par suite de changements qualitatifs des produits d'une firme ou d'une industrie. L'évaluation de l'impact de la R-D sur l'amélioration de la productivité résultant d'échanges interindustriels n'a toutefois pas encore donné de résultats satisfaisants⁽¹⁸⁾.

2.2.3 Le niveau de l'économie nationale

Ces difficultés ont incité les spécialistes à tenter d'évaluer l'impact de la R-D sur la productivité en prenant l'économie nationale comme unité d'analyse⁽¹⁹⁾. Ces tentatives ont été effectuées selon un processus d'élimination que C.T. Stewart Jr. décrit comme suit:

"Quantitative growth - growth attributable to the increase in factor inputs - is subtracted from the total. The residual - that part of increase in input not attributable to increased factor inputs - is then assumed to be the result of technological progress. But in fact the residual is growth resulting from a variety of cause, known and unknown, measurable and unmeasured. By partitioning the residual among various contributing factors, it is possible to approximate the contribution of the advance of knowledge, part but not all of which is the outcome of measured R-D." ⁽²⁰⁾

Il s'avère toutefois difficile d'isoler l'impact de la R-D des autres facteurs de production principalement parce qu'il est impossible d'isoler et de mesurer les améliorations qui surviennent dans la qualité des facteurs de production, particulièrement de l'amélioration de la qualité de la main-d'oeuvre, puisque, comme le souligne E. Mansfield, les renseignements sur les outputs ne rendent pas compte des effets attribuables à l'introduction de nouveaux inputs et d'inputs améliorés⁽²¹⁾.

L'évaluation de l'impact de la R-D sur la productivité pose trois défis majeurs⁽²²⁾: il sera d'abord nécessaire de développer des

méthodes d'évaluation concernant l'impact de changements qualitatifs des facteurs de production; de plus, il sera nécessaire de développer des méthodes pour évaluer l'impact des changements qualitatifs des produits finis; enfin, on devra aussi développer des méthodes appropriées pour évaluer les changements de productivité des activités gouvernementales qui sont généralement exclues en raison de l'absence d'indicateurs d'outputs. Deux facteurs principaux rendent ces défis particulièrement difficiles à surmonter⁽²³⁾: la R-D ne constitue pas la source unique des changements de productivité; en second lieu, la R-D et les autres facteurs qui affectent la productivité sont interdépendants et difficiles à isoler les uns des autres.

Dans un examen sur la contribution de la recherche - développement à la croissance économique des Etats-Unis, E. Mansfield concluait que:

"Technological change has certainly contributed in very important ways to economic growth in the United States. Although existing studies have not been able to estimate this contribution with great accuracy, they have certainly indicated that this contribution has been large. Moreover, although econometric studies of the relationship between R-D and productivity increase have been subjected to many limitations, they provide reasonably persuasive evidence that R-D has an important effect on productivity increase in the industries and time periods that have been studied."⁽²⁴⁾

Plus récemment, un rapport de l'OCDE sur Changement technique et politique économique admettait candidement que:

"Chercher à attribuer telle fraction de la croissance économique au "progrès technique", telle autre à l'accumulation de capital, telle autre encore à l'élévation du niveau de formation de la main-d'oeuvre, c'est vouloir mesurer ce qui, dans la saveur d'un gâteau revient à la farine, au lait, aux oeufs et au sucre: tous ces ingrédients sont nécessaires et complémentaires".⁽²⁵⁾

2.3 Troisième problème: la déficience des renseignements disponibles

2.3.1 Les renseignements recueillis

Une étude réalisée pour le Conseil économique du Canada en octobre 1983 concluait qu'il faut modifier les méthodes de cueillette

et d'utilisation des renseignements relatifs aux dépenses consacrées à la R-D afin de pouvoir étudier le rapport qui existe entre les dépenses en R-D et la croissance de la productivité. L'auteur de cette étude, l'économiste H.H. Postner, conclut qu'il est très difficile, à l'heure actuelle, d'étudier ces types de liens en raison des règles de confidentialité et des méthodes de cueillette des renseignements⁽²⁶⁾. Une autre étude récente réalisée par Rao et Preston pour le compte du Conseil économique du Canada tente de démontrer que l'évolution de la productivité du travail ne découle pas seulement du progrès technique mais qu'elle peut également refléter la substitution d'autres facteurs au travail par suite de l'évolution des marchés⁽²⁷⁾.

2.3.2 Au-delà des indicateurs traditionnels

D'autre part, les indicateurs d'impact des interventions de la politique scientifique et technologique doivent être capables de mesurer en termes concrets non seulement les outputs des secteurs manufacturiers traditionnels mais aussi les outputs des nouveaux secteurs tels que la biotechnologie, l'informatique, les télécommunications, etc. qui comportent une forte composante d'informations. Les statistiques officielles ne rendent pas bien compte du rôle de l'information comme facteur de production. D'après Naisbitt, "We need to create a knowledge theory of value to replace Marx's obsolete labor theory of value⁽²⁸⁾". Refuser de mesurer la dimension information des nouveaux secteurs du virage technologique signifie qu'on risque de sous-estimer une partie significative de leurs outputs. D'après Naisbitt:

"The problem is that economists continue to root their judgments in the old indexes, and most of those are buried in the dying industries. We need new concepts and we need new data if we are to understand what is going on today, to say nothing of what go on tomorrow.

Economists predict gloom because they focus on industrial companies; that's like predicting a family's future by watching only the grandparents."⁽²⁹⁾

Janish and Irwin soutiennent que les frontières entre les industries et les firmes s'érodent de plus en plus par suite de changements technologiques qui obscurcissent les distinctions conventionnelles entre les produits, les services, la quincaillerie, l'industrie et les localisations géographiques. Les classifications du passé ne sont plus appropriées pour rendre compte des produits, des services et du contenu issus des possibilités technologiques d'aujourd'hui.

"Technology acts to blur otherwise discrete

boundary lines...formerly separate products develop into a single piece of hardware. In the process a new nomenclature accompanies the integration. For example, a TV set tied to a telephone line is a videotext; a typewriter embodying logic and memory capability is termed a word processor; a copier incorporating memory chips is now an information processor or an intelligent printer; a PBX linking data terminals is a distributed processor; a cathode ray tube (CRT) with logic and memory is a work station; an on line printer-display is termed and electronic mailer. Conventional terms such as letter, telegram, typewriter, copier, facsimile, TV set or telephone take on different meanings as products embrace and incorporate logic capabilities." (30)

2.3.3 La distribution des coûts et des bénéfices

De plus, les indicateurs d'impacts des interventions de la politique scientifique et technologique soulèvent un paradoxe coûts - bénéfices insoluble: les coûts du changement technologique sont souvent supportés par une petite fraction de la collectivité alors que ses bénéfices sont diffusés dans l'ensemble de la société⁽³¹⁾. D'après Brooks,

"There is almost no application of science in the real world that is completely neutral in its distributional effects, in the sense that it benefits or injures everybody equally. Indeed, a typical application of knowledge may be one which benefits a great many people a little bit, but has substantial adverse consequences for a few, or vice versa. Thus the scientific notion of "benefit to the human species" is in practice constrained by notions of equity or justice in the distribution of benefits and costs among individual members or subgroups of the species, such as nations, classes, regions, corporations, institutions, professions, or associations of like-minded individuals." (32)

2.3.4 Le conflit court terme / long terme

Les indicateurs mesurant l'impact des interventions de la politique scientifique et technologique doivent-ils rendre compte de performances à court terme ou de performances à long terme. Les dirigeants d'entreprises, particulièrement des PME préfèrent se fier à des indicateurs mesurant le court terme parce que le marché financier fonde ses décisions sur des mesures du court terme. Les institutions boursières et bancaires constituent deux bonnes illustrations de cette

propension à valoriser le court terme par opposition au long terme.

Ce biais pour le court terme tend maintenant à s'incorporer dans les interventions gouvernementales qui cherchent à produire des impacts de plus en plus spécifiques suivant des horizons temporels de plus en plus courts.

Quel est l'horizon temporel prévu pour que les interventions de la politique scientifique et technologique produisent les impacts prévus? Autrement dit, prenant le point de vue de l'évaluation des impacts, combien de temps après une intervention faut-il attendre pour mesurer ses résultats?

3. Eléments d'une nouvelle stratégie d'évaluation des impacts des politiques scientifiques et technologiques

En résumé, l'évaluation des impacts des interventions des politiques scientifiques et technologiques soulève trois difficultés cruciales: 1) les intervenants dans le débat sur les politiques scientifiques et technologiques attribuent des effets fort nombreux et fort variés aux interventions gouvernementales; 2) les évaluations de l'impact des interventions gouvernementales s'articulent le plus souvent suivant des problématiques de productivité, particulièrement de la productivité découlant des activités de recherche - développement, au détriment de problématiques et de mesures de résultats d'autres types d'effets; 3) l'évaluation des impacts des interventions gouvernementales est sévèrement limitée par la déficience des renseignements disponibles sur les effets des interventions gouvernementales.

L'évaluation des impacts des interventions gouvernementales concernant l'utilisation de la science et de la technologie pourrait engendrer des résultats plus utiles si on la réorientait dans deux directions complémentaires: d'une part, l'évaluation des impacts devrait se limiter à déterminer la direction de l'impact des interventions gouvernementales plutôt que de se fixer l'objectif ambitieux de mesurer l'amplitude des impacts des interventions; d'autre part, l'évaluation des impacts des interventions des politiques gouvernementales devrait s'articuler autour de variables d'action qui peuvent être manipulées par les décisions et les actions des décideurs gouvernementaux plutôt qu'autour de variables situationnelles qui ne peuvent pas être manipulées par les décisions et les actions des décideurs publics. Ainsi, par exemple, un programme de recyclage de main-d'oeuvre peut agir sur le niveau de formation par le biais d'un programme de perfectionnement alors qu'il ne peut exercer aucune influence sur des variables telles que le sexe et l'âge. Or les seules variables manipulables par les décideurs gouvernementaux correspondent aux arrangements institutionnels mis en place pour réaliser les interventions des politiques publiques. En plus de déterminer la direction de l'impact des interventions

gouvernementales, une étude d'évaluation d'impact devrait donc également viser à identifier les arrangements institutionnels auxquels les décisionnaires privés sont les plus sensibles et les modifications de décisions et d'action engendrées par des changements dans les arrangements institutionnels.

Les arrangements institutionnels renvoient aux règles que détermine le gouvernement pour identifier la nature des enjeux de décision, les actions permises, le rôle et la sélection des participants, l'information disponible et la façon de partager le règlement des enjeux⁽³³⁾. L'examen des arrangements institutionnels soulève au moins trois questions cruciales: quels sont les arrangements qui affectent les décisions et les actions des individus? Quelle est la direction de l'impact des arrangements sur les décisions et les actions des individus? A quels arrangements les décisions et les actions des individus sont-elles les plus sensibles?

3.1 Les effets attendus des arrangements institutionnels

L'identification exhaustive des arrangements institutionnels qui affectent les décisions et les actions des individus impliqués dans la recherche scientifique et le changement technologique risquent de conduire à une reconstitution de l'ensemble du système politico-économique.

Les gouvernements fédéral, provincial et municipaux disposent de près de quatre cents programmes dont le but est de venir en aide aux entreprises manufacturières du Québec⁽³⁴⁾. D'autre part, les décisions et les actions des individus du Québec sont soumises à environ 200,000 articles de lois et de règlements d'application de ces lois provinciales. Au cours de l'année 1982, le gouvernement du Québec a adopté 17 nouvelles lois et 320 nouveaux règlements en plus de modifier 49 lois et 429 règlements (Tableau 1).

TABLEAU 1

Volume des normes édictées par lois et par règlements

1. Lois et règlements refondus

	L.R.Q. 31 déc. 81	R.R.Q. 31 déc. 81
Nombre de lois ou de règlements	431	1,881
Nombre d'articles	65,034	118,242
Nombre de caractères	56,000,000	135,000,000

2. Lois et règlements de 1982

2.1 Textes nouveaux

	Lois nouvelles	Règlements nouveaux
Nombre de lois ou de règlements	17	320
Nombre de pages	391	1,395
Nombre d'articles	1,978	8,064
Nombre de caractères	825,000	16,479,000

2.2 Textes modificateurs:

	Lois modificatives	Règlements modificateurs
Nombre de lois ou de règlements	49	429
Nombre de pages	843	985
Nombre d'articles	2,083	8,584
Nombre de caractères	1,375,000	11,550,000

Source: R. Barbe, La réglementation, Montréal, Wilson et Lafleur/Sorej, 1983, p. 251.

Comme l'objectif de l'évaluation d'impact est d'identifier les effets attendus de ces arrangements qui visent à influencer les décisions et les actions des individus oeuvrant dans la recherche scientifique ou engagé dans le changement technologique, il peut être utile de subdiviser la tâche à accomplir en distinguant trois catégories d'arrangements institutionnels:

- les arrangements concernant l'offre: programmes d'aide à l'industrie et aux établissements scientifiques et techniques;
- les arrangements concernant la demande: programmes d'achats et de contrats gouvernementaux visant à stimuler l'innovation de procédés et de produits;
- les arrangements concernant l'environnement: politiques fiscales, lois et réglementation visant l'offre et la demande des facteurs de production et des produits.

L'évaluation de l'impact des arrangements institutionnels débiterait en considérant d'abord les arrangements relatifs à l'offre, puis ensuite, ceux concernant la stimulation de la demande, avant d'aborder, en troisième lieu, après consultation des écrits spécialisés et d'informateurs clés, les arrangements concernant l'environnement. L'ampleur de la tâche devrait être restreinte en considérant d'abord les programmes d'aide à l'entreprise qui visent à affecter les décisions et les actions des individus en matière d'innovation et de changements technologiques. A cet égard, le gouvernement du Québec dispose d'environ 80 programmes tandis que le gouvernement fédéral en compte environ 37. Les programmes d'approvisionnement des gouvernements de Québec et d'Ottawa sont plus faciles à cerner en raison de leur nombre restreint. Le problème le plus délicat à résoudre touche le choix des arrangements de l'environnement. Il pourrait être réaliste, au moins en phase initiale, de ne retenir que les lois et règlements régissant le facteur travail et le facteur capital.

Une fois complétée la sélection des arrangements à retenir, il faudrait procéder à une analyse de leur contenu en notant trois types de renseignements, les effets attendus de la mise en place des arrangements institutionnels, les activités affectées par ces arrangements, et enfin, les règles auxquelles doivent se soumettre les individus afin d'obéir aux lois et règlements, ou encore, pour recevoir de l'assistance gouvernementale.

A titre d'illustration, les quatre-vingt programmes d'aide à l'entreprise qui touchent le changement et l'innovation visent à engendrer environ deux cents effets différents chez les individus ou les entreprises en offrant de l'aide pour une cinquantaine d'activités soumises à plus de trois cents règles ou critères d'éligibilité. Il est hors de question, faute d'espace, de reproduire ici ces listes d'effets attendus, d'activités et de règles. Notons, cependant, pour concrétiser quelque peu cette démarche, les catégories d'activités visées par les interventions gouvernementales du Québec:

- inventions
- innovations de produits
- innovations de procédés
- innovations sous licences
- imitations d'innovations de procédés
- modifications de produits
- modifications de procédés
- améliorations techniques
- aide technique
- contrôle de qualité
- gestion de l'entreprise
- financement de l'entreprise (subventions de salaires, prêts garantis, subventions, garantie de remboursement, achat d'actions, partage de risque, remboursement de capital différé, remboursement d'intérêts, prêts de derniers recours, remboursement d'études, bourses d'études, compensation monétaire, etc.)
- création d'entreprises
- information
- formation (séminaires, cours, perfectionnement, conférences)
- développement de marchés internes
- développement de marchés d'exportation.

3.2 L'impact des arrangements institutionnels

Les règles des arrangements institutionnels exercent un impact sur les décisions et les actions des individus seulement si elles les amènent à prendre des décisions et à accomplir des actions qu'ils n'auraient pas réalisées autrement. Les études sur l'innovation et le changement technologiques qui ont abordé les arrangements institutionnels se limitent généralement à dresser l'inventaire des règles qui incitent ou contraignent les décisions et les actions des individus⁽³⁵⁾. Il s'avère d'autant plus impératif de s'attaquer à démontrer empiriquement l'impact des arrangements institutionnels sur les décisions et les actions des individus que toutes ces études démarrent du postulat que les arrangements institutionnels ne sont pas neutres. Lors de la conférence sur le Canada de demain, Smith disait que les institutions "sont souvent mises sur pied pour être le véhicule du changement, mais également pour obtenir ou maintenir, la stabilité et l'ordre, sinon le statu quo"⁽³⁶⁾.

Par ailleurs, l'évaluation de l'impact des interventions gouvernementales en matière de science et de technologie ne peut être effectuée en tenant compte des seuls arrangements institutionnels mis en place pour réaliser la politique scientifique et technologique car les décisions et les actions des individus sont affectées non seulement par les arrangements institutionnels de la politique scientifique et technologique mais par une configuration d'arrangements qui ne sont pas coordonnés de façon à atteindre les objectifs déterminés en matière de politique scientifique et technologique.

De plus, il s'avère nécessaire de dépasser le niveau de l'inventaire des arrangements institutionnels pour procéder à l'évaluation empirique de leurs impacts en raison des incitations favorables ou défavorables différentes que comporte un même arrangement pour les individus, les firmes et les industries.

Les renseignements recueillis sur les caractéristiques des arrangements institutionnels servent à identifier le système d'incitations auquel sont soumis les individus. Une incitation renvoie à une tendance d'un individu à faire ce qu'il n'aurait pas fait sans l'existence d'un arrangement institutionnel déterminé alors qu'un système d'incitations correspond à l'ensemble des tendances créées par des configurations d'arrangements institutionnels. Les règles des arrangements institutionnels comportent des incitations positives et négatives. Ainsi, certains arrangements incitent les individus à s'engager plus à fond dans des activités reliées au changement et à l'innovation technologique en leur accordant diverses formes d'aide tandis que certains arrangements incitent les individus à ne pas s'engager dans certains types d'activités en raison de contraintes qui interdisent ou compliquent leur réalisation en plus d'en accroître les coûts.

L'identification du système d'incitation peut être menée à un niveau élevé d'agrégation, suivant une perspective macroscopique, ou encore, selon une perspective microscopique, à un niveau désagrégé. Une étude récente de Rothwell sur les politiques de réglementation illustre le type de résultats auxquels arriverait une étude macroscopique des arrangements institutionnels:

"Whereas the satisfaction of regulatory requirements might itself require some product of process innovations, regulations are rarely, if at all, formulated with the stimulation of business innovation as a primary objective.

A great deal of evidence, however, suggests that regulations do have a significant impact on business innovation, and that this impact is normally negative. The evidence suggests that regulations only rarely directly affect individual innovation projects or the rate and direction of innovation generally but do have a market indirect impact. This manifests itself in many ways:

- through increasing innovation costs
- through increasing lead times and delaying the market launch of innovations.
- through diverting R and D resources from business, and toward compliance, innovations.

Perhaps the most frequently and widely articulated impact in the United States is that of greatly increasing the uncertainties associated with the already highly uncertain process of innovation. These uncertainties arise mainly as a result of inter and intra-agency ambiguities, often leading to apparently contradictory directives." (37)

Ce type d'analyse macroscopique paraît biaisé dès le départ car ses résultats ne peuvent que déboucher sur deux recommandations d'action: accroître ou diminuer le volume des arrangements institutionnels. L'adoption d'une perspective analytique plus désagrégée est plus appropriée pour rendre compte des impacts diversifiés des arrangements institutionnels en plus de rendre compte des variations temporelles et variations nationales qui caractérisent la mise en oeuvre des politiques scientifiques et technologiques.

Une analyse désagrégée du système d'incitations doit s'articuler autour des activités qui sont privilégiées ou rendues plus difficiles par les caractéristiques des arrangements institutionnels. A titre d'illustration, les incitations des programmes d'aide à l'industrie manufacturière ne s'appliquent pas de la même façon à toutes les entreprises et à toutes les industries:

- les subventions de recherche - développement favorisent les industries qui privilégient ce type d'activités;
- une incitation offerte à une industrie pour aider ses activités d'exportation n'a de l'intérêt que pour les firmes exportatrices ou potentiellement exportatrices;
- les exemptions de taxes sont attrayantes uniquement pour les firmes qui réalisent des profits;
- les garanties de prêts avantagent surtout les PME qui ont une faible cote de crédit;
- les programmes de soutien à l'emploi scientifique et technologique avantagent les entreprises qui embauchent par opposition à celles qui s'automatisent.

Ces quelques illustrations démontrent amplement la non-neutralité des arrangements institutionnels mais également la grande complexité du système d'incitations mis en place par les gouvernements. Rappelons qu'à eux seuls les programmes du gouvernement du Québec visent à stimuler l'accomplissement d'une cinquantaine d'activités.

Une fois identifié le système d'incitations, l'analyste de l'évaluation des impacts des arrangements institutionnels pourrait, suivant une analyse déductive, énoncer, à partir des incitations, des

prédictions relatives aux décisions et aux actions des individus. Cette étape de l'analyse viserait en fait à produire des prédictions relatives à l'impact des arrangements institutionnels.

L'étape suivante viserait à évaluer la perception et l'impact du système d'incitations au moyen d'une série d'entrevues à deux volets: le premier volet, réalisé auprès d'individus des milieux industriel et syndical, regrouperait des questions concernant leur niveau d'information et leurs perceptions relativement aux caractéristiques du système d'incitations; le second volet, réalisé auprès des mêmes personnes, comprendrait des questions relatives à l'impact des incitations contenues dans les arrangements institutionnels.

Le premier volet d'un tel programme d'entrevues se fonde sur le fait que les arrangements institutionnels ne peuvent exercer un impact sur les décisions et les actions des individus que dans la mesure où ils connaissent leur existence. Ce volet servira à évaluer dans quelle mesure les reproches concernant le trop grand nombre de programmes, de lois et de règlements, leur trop grande multiplicité et le manque de renseignements à leur sujet sont fondées⁽³⁰⁾.

Le second volet vise à établir l'impact des arrangements institutionnels au moyen de questions relatives à la sensibilité des individus à diverses caractéristiques des arrangements institutionnels. Etant donné qu'il est impossible de fixer avec exactitude la valeur de l'impact des caractéristiques des arrangements qui influent sur les décisions et les actions des individus, l'analyse de sensibilité constitue l'un des rares moyens appropriés pour décrire de façon valide et fiable l'impact des arrangements institutionnels. Cette technique consiste à élaborer, à l'intention des personnes interviewées, des questions qui attribuent des valeurs extrêmes aux paramètres des arrangements institutionnels pour établir si un arrangement parmi plusieurs exerce ou non un impact et, si oui, la direction de cet impact. Une stratégie d'investigation s'inspirant de l'analyse de sensibilité offre de meilleures garanties de validité qu'une stratégie plus courante qui se limite à évaluer l'impact des arrangements en vigueur car les répondants peuvent alors avoir une forte propension à déclarer que les arrangements actuellement en vigueur exercent peu ou pas d'impact en raison de leurs coûts trop élevés et de leurs bénéfices trop faibles.

L'étape suivante d'une analyse d'impact des arrangements institutionnels consiste à identifier les écarts existant entre les prédictions déduites des caractéristiques du système d'incitations et les résultats obtenus à la suite de l'analyse des interviews.

Finalement, la dernière étape consiste à identifier, à partir des écarts, les arrangements institutionnels qui peuvent être modifiés par les décisionnaires gouvernementaux de façon à accroître l'impact

des interventions gouvernementales. Cette partie de l'étude d'évaluation vise à proposer un modèle d'intervention gouvernementale en identifiant plus particulièrement les caractéristiques des arrangements institutionnels auxquelles les décisions et les actions des individus sont les plus sensibles de même que les modifications de décisions et d'actions engendrées par des modifications dans les arrangements institutionnels.

CONCLUSION

Le choix d'une méthode rigoureuse d'évaluation des impacts des interventions d'une politique scientifique et technologique serait simple si l'identification des effets attendus ne posait pas de difficultés, si les renseignements contenus dans les statistiques officielles rendaient compte de façon valide et fiable des effets attendus et, finalement, si les arrangements institutionnels mis en place par les gouvernements étaient neutres ou engendraient des biais uniformes sur l'ensemble des secteurs industriels et sur l'ensemble des firmes.

Ce sont les raisons principales qui justifient l'adoption d'une stratégie d'évaluation comprenant trois aspects principaux: 1) l'identification des effets attendus des interventions de la politique scientifique et technologique à l'aide de la technique d'analyse de contenu; 2) l'identification des incitations et des contraintes des arrangements mis en place pour réaliser ces interventions en recourant à nouveau à la technique de l'analyse de contenu; 3) l'identification de l'impact des incitations et des contraintes des arrangements institutionnels sur les décisions des dirigeants d'entreprises et des dirigeants syndicaux en recourant à la technique de l'entrevue et à l'analyse de sensibilité.

Cette stratégie d'évaluation s'inscrit dans la ligne du diagnostic de feu le sénateur Lamontagne³⁷ qui soutient que la quatrième révolution scientifique sera difficile à faire à cause du développement de contraintes institutionnelles défavorables. Cornwall et Maclean estiment eux aussi qu'il est grand temps de tenir compte de l'impact des arrangements institutionnels. D'après eux,

"Historical developments leading to institutional changes in the nature of production, work, leisure and economic power relations cannot be ignored in studying any economic problem of significance. Advocates of the competitive model feel strongly that market forces will bring about definitive, predictable and optimal forms of economic organization, whatever else has taken place historically, provided something called the price mechanism is allowed to free play. Hence efforts to

study institutional changes are wasted efforts... The real world cannot be finessed, as it does not even behave "as if" atomistic competition prevails. The problems of inflation, stagnation and unemployment can only be understood and combatted when seen within the institutional context in which they arose. As institutions change, so do both economic behavior and the policies required to achieve agreed upon economic goals. One of the outstanding characteristics of the modern age has been the acceleration of the institutional change. Nowhere is this more true than in the developments in the labour markets. The rise of trade unions, the greater sophistication and fabrication of goods, the growth of the welfare state and full employment policies have all acted to change markedly the workings of labour (and product) markets. New goals of economic activity and new constraints on realizing these goals develop." (40)

Contrairement aux études statistiques qui ne tiennent pas compte des défis institutionnels que doivent relever les individus innovateurs, l'évaluation des impacts des arrangements institutionnels pourrait contribuer à expliquer les variations régionales et nationales des effets des politiques scientifiques et technologiques en focalisant l'attention sur ce qui les distingue spécifiquement: les arrangements institutionnels régionaux et nationaux qui se différencient les uns des autres dans le temps et l'espace. Voilà une contribution que la science politique pourrait apporter à l'évaluation de l'impact des politiques scientifiques et technologiques.

NOTES ET REFERENCES

1. P.H. Rossi, H.E. Freeman et S.R. Wright, Evaluation: a Systematic Approach, (Beverly Hills, California: Sage Publications), 1979, p. 164.
2. La distinction des trois premières phases est empruntée au rapport de l'OCDE intitulé: Science, croissance et société, Paris, 1971.
3. Soulignons toutefois l'intermède du début des années 1970 où le ministre St-Pierre était responsable du dossier alors qu'il était ministre de l'Industrie et du Commerce.
4. Gouvernement du Québec, Pour l'évolution de la politique culturelle, Québec, Editeur du Québec, 1976, p. 190.
5. Pour un point de vue plus détaillé sur la période 1940-1965, consulter R. Duchesne, La science et le pouvoir au Québec 1920-1965, Québec, Editeur officiel du Québec, 1978.

6. Gouvernement du Québec, Les principes de la politique scientifique du Québec, Québec, ministère de l'Éducation, 1971.
7. Gouvernement du Québec, Pour une politique québécoise de la recherche scientifique (Livre vert), Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979.
8. Gouvernement du Québec, Un projet collectif: énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1980.
9. Gouvernement du Québec, Le virage technologique: Bâtir le Québec - phase 2: Programme d'action économique 1982-1986, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1982.
10. K. Schott, Industrial Innovation in the United Kingdom, Canada and the United States, London, British North American Committee, 1981, p. 46.
11. Pour un compte rendu de ce colloque, consulter R. Landry, Les priorités de la politique scientifique et technologique du Québec, Québec, Conseil de la science et de la technologie du Québec, février 1984.
12. On trouvera une synthèse intéressante sur cette question dans K. Schott, Industrial Innovation in the United Kingdom, Canada and the United States, London, British North American Committee, 1981, pp. 25-43.
13. Exemples de telles études: Langrish, J., 1967, Case Studies of Five Innovations which Earned the Queen's Award to Industry, Leeds, Association britannique pour l'avancement des sciences; McCulloch, R., Research Development as a Determinant of US International Competitiveness, National Planning Association, Washington, 1978.
14. C.T. Stewart Jr., "A Summary of the State of the Art on the Relationship Between R-D and Economic Growth/Productivity" dans Research and Development and Economic Growth/Productivity, NSF, 1972, p. 12.
15. Exemples de telles études: i) J. Minasian, "The Economics of Research and Development", dans The Rate and Direction of Inventive Activity: Economic and Social Factors, National Bureau of Economic Research, Princeton, Princeton University Press, 1962; ii) M. Brown et A. Conrad, "The Influence of Research and Education on CES Production Function", dans M. Brown (ed.), The Theory and Empirical Analysis of Production, National Bureau of Economic Research, N.Y. Columbia Press, 1967.
16. Exemples de telles études: i) M.N. Leonard, "Research and Development in Industrial Growth"; ii) J. Langrish et al., Wealth from Knowledge: Studies of Innovation in Industry; iii) S. Globerman, "The Empirical Relationship Between Research and

Development and Industrial Growth in Canada", Applied Economics, September 1972.

17. Exemples de telles études: i) E. Mansfield, Industrial Research Technological Innovation, N.Y. Norton, 1968; ii) J. Minasian, Research and Development, Production Functions and Rates of Return", dans American Economic Review, mai 1969, pp. 80-85.
18. C.T. Stewart Jr., Op. cit., p. 13.
19. A titre d'exemple, consulter E.F. Denison, Accounting the Slower Economic Growth: the United States in the Seventies, Washington, The Brookings Institution, 1979.
20. C.T. Stewart Jr., Op. cit., p. 11.
21. E. Mansfield, "The Contribution of Research and Development to Economic Growth in the United States", dans Research and Development and Economic Growth/Productivity, Op. cit., p. 32.
22. C.T. Stewart Jr., Op. Cit., p. 17.
23. Ibid., p. 17.
24. E. Mansfield, Op. cit., p. 33.
25. OCDE, Changement technique et politique économique, Paris, OCDE, 1980, p. 73.
26. H.H. Postner, Statistical Problems of Relating Research and Development Data to Productivity Data, Ottawa, Conseil économique du Canada, discussion paper, no 244, octobre 1983.
27. P.S. Rao et R.S. Preston, Inter-Factor Substitution and Total Factor Productivity Growth: Evidence from Canadian Industries, Ottawa, Conseil économique du Canada, discussion paper no 242, septembre 1983.
28. J. Naisbitt, Megatrends: Ten New Directions Transforming Our Lives, Warner Books Edition, 1984, p. 8 et suivantes.
29. Ibid., p. 73.
30. H. Janish et M. Irwin, "Information Technology and Public Policy: Regulatory Implications for Canada", Osgood Hall Law Journal, 20-3-1982, pp. 618-619.
31. Sur cette question, consulter J.J. Salomon, Prométhée empêtré, New York, Pergamon Press, 1981, pp. 79-83.
32. H. Brooks, "Scientists and Policy Makers in an International Environment", Options, International Institute for Applied Systems Analysis, No 1, 1984, p. 10.
33. Pour plus de détails sur ce type de définitions, on peut consulter,

- E. Ostrom, "An Agenda for the Study of Institutions", Bloomington, Indiana, Workshop in Political Theory and Policy Analysis, Indiana University, mars 1984 et R. Landry, "La nouvelle analyse institutionnelle", Politique, automne 1984.
34. Gouvernement du Québec, Guide des programmes d'aide offerts aux entreprises québécoises, Québec, Editeur du Québec, 1984.
 35. A titre d'exemples, consulter A. Gerstenfeld, "Government Regulations and Innovation", pp. 176-185 dans A. Gerstenfeld, ed., Technological Innovation: Government/Industry Cooperation, Op. cit.; N.A. Ashford, G.R. Heaton Jr. et W.C. Priest, "Environmental Health, and Safety Regulation and Technological Innovation", pp. 161-221 dans C.T. Hill et J.M. Utterback, Technological Innovation for a Dynamic Economy, Op. cit., C.T. Hill et al., A State of the Art Review of the Effects of Regulation on Technological Innovation in Chemical and Allied Products Industries, 3 volumes, Springfield, Vir., National Technical Information Service, 1975; G. Schweitzer, Regulation and Innovation, the Case of Environmental Chemicals, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1978; R. Rothwell, Technological Forecasting and Social Change, 21-1981. Pour une discussion des lois influençant la propension à l'innovation technologique des entreprises canadiennes, consulter le chapitre 16 du volume 2 du Rapport Lamontagne, Une politique scientifique canadienne, Ottawa, Information Canada, 1972 et l'étude de A.H. Wilson, Les pouvoirs publics et l'innovation industrielle, Ottawa, Conseil des sciences du Canada, Etude spéciale no 26, 1973.
 36. A.J. Smith, "Les institutions font-elles obstacles au progrès technologique?", p. 27 dans Ministère d'Etat Sciences et Technologies, La conférence le Canada de demain, Ottawa, 1984.
 37. R. Rothwell, "Government Innovation Policy, Some Past Problems and Recent Trends", Technological Forecasting and Social Change, 22-1982: 19.
 38. Pour un exemple récent de ce type de reproches, consulter Le rapport préliminaire du bilan de l'activité scientifique et technologique de l'Estrie, présenté par un groupe de l'Estrie au Conseil de la science et de la technologie du Québec en juin 1984.
 39. M. Lamontagne, Business Cycles in Canada, Ottawa, Canadian Institute for Economic Policy, 1984, particulièrement pp. 159 à 168.
 40. J. Cornwall et W. Maclean, Economic Recovery for Canada: A Policy Framework, Ottawa, Canadian Institute for Economic Policy, 1984, p. 22.

TABLE DES MATIERES

Présentation

Vincent LEMIEUX et Gordon MACE I

Chapitre 1 La Science politique en Amérique anglophone
de 1968 à 1984: quel type de croissance?
J.A. LAPONCE 1

Chapitre 2 Pour une sociologie critique de la science
politique québécoise: une impossible hagiographie
Michel LECLERC 12

Chapitre 3 Note sur la situation sociale de la science
politique en France
Jean LECA 33

Chapitre 4 La science politique dans les universités
européennes: quelques éléments d'appréciation
Pierre ALLAN 34

Chapitre 5 La science politique dans les universités du
Canada anglais
H.G. THORBURN 43

Chapitre 6 La science politique à l'Université: une des
spécialisations spécieuses des science sociales
André-J. BELANGER 58

Chapitre 7 La contribution de la science politique à
l'évaluation des politiques technologiques
Réjean LANDRY 63





Les publications de l'ACFAS

Les Annales de l'ACFAS

Comptes-rendus des communications présentées aux congrès de l'ACFAS, de 1935 à 1984.

INTERFACE la revue des chercheurs (bimestrielle)

Les Cahiers de l'ACFAS

1. Les contraintes au développement du Moyen-Nord (1979)
2. La thérapeutique de l'obèse adulte (1979)
3. Le comportement moteur du déficient mental (1979)
4. Dix ans de recherche québécoise sur la littérature française (1980)
5. La recherche gérontologique au Québec (1980) (épuisé)
6. L'entrepreneuriat et la P.M.E. au Québec (1980) (épuisé)
7. Biologie du vieillissement (1981)
8. Stratégies de conservation de l'eau en Sagamie (1981)
9. Étude et répression des mauvaises herbes (1981) (épuisé)
10. L'ACFAS à travers 50 congrès (1982)
11. Recherches sur le troisième âge (1982)
12. Études supérieures et recherche en ingénierie (1982)
13. La recherche gérontologique au Québec (1982)
14. De la science au musée (1983)
15. Confessionnalité et pluralisme dans les écoles du Québec (1983)
16. Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques (1983)
17. L'aménagement au Québec: 3^e colloque biennal (1983)
18. La charte canadienne des droits et libertés (1983)
19. Philosophie et éducation (1984)
20. Informatique et société (1984)
21. La sidérurgie dans l'optique du Québec (1984)
22. Être femme de science (1984)
23. Les ressources humaines et la croissance économique (1984)
24. Recherches en gérontologie (1984)
25. Technologie et politique au Canada. Bibliographie: 1963-1983 (1984)
26. Quelques recherches en biomathématiques (1985)
27. Recherches en gérontologie II (1985)
28. Le droit et l'informatique (1985)
29. Ordinateur et éducation (1985)
30. Le contrôle social en pièces détachées
31. Aménagement et pouvoir local